

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(32^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 15 mai 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Rappel au règlement** (p. 915).

MM. Jean-Pierre Stirbois, le président.

2. **Discussion d'une motion de censure** (p. 915).

MM. Michel Rocard,
Pierre Pasquini,
Paul Chomat,
Jean-Paul Fuchs,
Jean-Claude Martinez,
Michel Coffineau.

M. Jacques Chirac, Premier ministre.

Rappels au règlement (p. 935)

MM. Jean-Marie Le Pen, le président, le Premier ministre,
Pierre Joxe.

Reprise de la discussion (p. 935)

MM. Yvon Briant,
Jean Le Garrec,
Michel Charzat.

Clôture de la discussion.

Renvoi des explications de vote à la prochaine séance.

3. **Fait personnel** (p. 939).

M. Jean-Claude Martinez.

4. **Ordre du jour** (p. 939).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Stirbois, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Stirbois. Monsieur le président, mes chers collègues, mon rappel au règlement se fonde sur les articles 85 et 86, relatifs aux travaux législatifs des commissions.

Le président de la commission des lois, M. Toubon, a fait savoir ce matin à maître Wagner que ses arguments avaient déjà été exprimés et que, par conséquent, son intervention ne se justifiait pas.

Par ailleurs, tous les groupes n'appartenant pas à la majorité ont été une fois de plus dans l'obligation de quitter une séance de cette commission devant les attitudes répétées, scandaleuses et sectaires d'un président de commission beaucoup mieux à sa place comme secrétaire général du R.P.R.

Je pose donc la question : les commissaires de la commission des lois ont-ils encore quelque utilité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La position de votre question est enregistrée, mon cher collègue. (*Sourires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) C'est tout ce que je peux faire !

2

DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et les explications de vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Pierre Joxe et cent vingt-cinq membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, modifié, d'une part, par les amendements n°s 168, 169, 170, 171, 443 corrigé, 438 modifié par le sous-amendement n° 442 corrigé, 441, 444 rectifié, 173, 445 et 446 adoptés par l'Assemblée nationale et, d'autre part, par les amendements n°s 447, 448 rectifié, 425, 449 et 426.

Ce texte a été publié en annexe au compte rendu de la séance du 13 mai 1986.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa séance du 14 mai 1986.

Je rappelle que la conférence des présidents du 14 mai 1986 a prévu que le vote sur cette motion de censure interviendrait demain à douze heures trente.

La parole est à M. Michel Rocard, premier orateur inscrit.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les cent vingt-six signatures suivantes :

MM. Joxe, Bockel, Goux, Anciant, Sanmarco, Cathala, Mme Roudy, MM. Forgea, Sœur, Mme Mora, MM. Mitterrand, Coffineau, Bassinet, Derossier, Chouat, Mme Osselin, MM. Evin, Ravassard, Gérard Fuchs, Auroux, Destrade, Worma, Ayrault, Durupt, Mermaz, Jospin, Laignel, Vauzelle, Jérôme Lambert, Bonnemaison, Lejeune, Bourguignon, Sapin, Roger-Machart, Mahéas, Patriat, Puaud, Jean-Michel Boucheron (Charente), Fortheault, Fleury, Germon, Mme Trautmann, M. Carraz, Mme Lecuir, MM. Bonrepaux, Lacombe, Laurissegues, Badet, Dañnot, Mme Neiertz, MM. Le Deaut, Alain Vivien, Janetti, Bellon, Delehedde, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Peuziat, Colonna, Bêche, Malvy, Mme Creason,

MM. Lang, Nallet, Mme Lalumière, MM. Cassaing, Lengagne, Kucheida, Dlebarre, Gérard Welzer, Zuccarelli, Bapt, Deschaux-Beaume, Loncle, Menga, Chevènement, Santrol, Beaufile, Douyère, Malandain, Belorgey, Franceschi, Jean-Paul Durieux, Marchand, Drouin, Ortet, Mme Sicard, MM. Calmat, Louis Besson, Emmanuelli, André Ledran, Christian Pierret, Laurain, Clerf, Rodet, Strauss-Kahn, Sarre, Chauveau, Schwartzberg, Pénicaut, Metzinger, Billardon, Raymond, Mme Sublet, M. Gourmelon, Mme Soum, MM. Moulinet, Siffre, Le Baill, Stirn, Mme Leroux, MM. Le Garrec, Edmond Hervé, Bartolone, Mexandeau, Quilès, Queyranne, Margnes, Saint-Pierre, Alfonsi, Dumas, Rocard, Oehler, Mauroy, Mme Avicé, MM. Fabius, Charzat.

M. Michel Rocard. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, recourir, à cette étape de la discussion du projet de loi d'habilitation, à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, et interrompre ainsi le débat parlementaire est un triple aveu : d'impréparation, d'impuissance et d'indifférence.

M. Jean-Claude Gaudin. Eh bien !

M. Michel Rocard. L'impréparation a été flagrante tout au long de ces quatre semaines. Où étaient donc passées les proclamations d'avant le 16 mars ? Où étaient-ils, monsieur le Premier ministre, ces projets de loi tout ficelés, ces projets de décrets auxquels ne manquaient plus que les signatures, que l'on nous annonçait à grands sons de trompe voici moins de trois mois ?

M. Jacques Roger-Machart. Très bien !

M. Michel Rocard. Tous les observateurs ont pu juger que ce débat, dont vous trouvez bien soudainement qu'il traîne en longueur, a été fort utile pour vous et vous a permis de corriger votre copie, et peut-être de réviser les chaînes.

Vous avez tant désappris, monsieur le Premier ministre, et tant oublié ce que sont les responsabilités de l'Etat au cours de ces courtes cinq années passées dans l'opposition...

M. Jean-Marie Daillet. Trop longues !

M. Michel Rocard. ... que vous ne parvenez pas à retrouver l'équilibre entre le souhaitable et le possible, entre l'idéologie et le réel, entre les illusions de l'état de grâce et les contraintes de l'Etat de droit.

M. Christian Goux. Très bien !

M. Michel Rocard. L'impuissance, je crains qu'elle ne soit congénitale à votre majorité.

Vous avez cru pouvoir arguer du fait qu'étant courte, elle n'en serait que plus fidèle et que plus solide.

M. Jacques Limouzy. Dans certains domaines !

M. Michel Rocard. C'est peut-être vrai quand on a pour conception de la direction des affaires du pays : « je suis leur chef, donc je les suis... »

Mais une admonestation éditoriale, un francement de sourcil auvergnat, une rumeur venant de l'avenue Pierre-1^{er} de Serbie, et voilà que l'on met hors jeu le Parlement dans un débat aussi essentiel que celui qui concerne les orientations économiques et sociales d'une politique que vous nous proposez de mettre en œuvre par ordonnances ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez feint, pendant quelque temps, de vous prêter au débat parlementaire. Chacun voit bien, maintenant, que ce n'était que le camouflage de l'impréparation et de l'impuissance. Avez-vous vraiment, par exemple, réglé tous vos problèmes audiovisuels ? M. Pasqua et M. Gaudin ont-ils achevé leurs dosages d'arrière-cuisine : une dose d'U.D.F. dans trois volumes de R.P.R. ?

(*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.*)

M. Francis Geng. C'est du Ricard ! (*Rires sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. Michel Rocard. Ce ne sont pas mes affaires ! Je le dis avec mon amicale compassion !

Croyez-moi, ce n'est ni cela, ni le coup de jugulaire institutionnelle que constitue l'engagement de la responsabilité de votre Gouvernement, qui sera de nature à mobiliser les énergies des acteurs économiques et sociaux dans un grand élan national.

Tout cela n'est en vérité, monsieur le Premier ministre, que la traduction de votre indifférence à tout ce qui va au-delà des deux ans qui nous séparent de l'élection présidentielle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

MM. Francis Geng et Patrice Devédjian. Vous êtes orfèvre !

M. Michel Rocard. Ce choix à peine dissimulé, mais dramatique, du court terme est un mauvais service rendu à la démocratie et aux institutions à travers lesquelles elle s'exprime. Il est une marque de défiance à l'égard de notre peuple et de son aptitude à accepter tout aussi bien la vérité et l'effort.

Parce que je répugne autant au fanatisme qu'à l'intolérance, je suis de ceux qui ont espéré et espèrent encore, monsieur le Premier ministre, que la double alternance démocratiquement décidée par nos compatriotes, en 1981 et en 1986, allait enfin faire entrer la France dans un système politique moderne, tel que le connaissent les grands pays développés du monde occidental. Cela implique plusieurs conditions, qui sont, pour les forces politiques de ce pays, comme autant de commandements.

M. Charles Ehrmann. Dix !

M. Michel Rocard. Le premier commandement est qu'on ne gouverne jamais impunément et qu'aucun gouvernement, si large que soit sa majorité, ne peut s'affranchir de l'opinion et de la volonté de ceux qui ne lui ont pas accordé leur suffrage.

M. Germain Gengenwin. Vous en savez quelque chose !

M. Michel Rocard. Le deuxième commandement est que l'on n'est pas davantage dans l'opposition impunément : le plus grand service que l'alternance puisse rendre à la vie publique serait de la purger de ces promesses inconsidérées, à tous les sens du terme, et de ces excès verbaux qui sapent la confiance, qui dissipent les enthousiasmes et qui minent toute volonté collective.

M. Jacques Toubon. C'est du genre archaïque !

M. Michel Rocard. Le troisième commandement, enfin, est que la continuité de l'Etat s'exprime non pas seulement à travers des décisions, mais aussi à travers des enjeux et des diagnostics. Le 16 mars dernier - nous ne le contestons pas - les Français ont changé de majorité politique. *(Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* Ils n'ont pas pour autant changé de problèmes ni de difficultés.

M. Francis Geng. Vous les avez aggravés !

M. Michel Rocard. En vous voyant renoncer, comme il y a douze ans, à faire de la lutte contre l'inflation la priorité des priorités de l'action gouvernementale, en vous voyant notamment briser le contrôle des prix avant d'avoir mis en place les outils nécessaires au jeu salubre de la concurrence, en vous voyant recourir à des expédients illusoire au lieu de faire preuve de ce que j'appellerai l'ingrate patience de l'assainissement économique et financier, je me dis que, décidément, il y a encore bien des efforts à accomplir pour que l'alternance soit une avancée collective et pas une revanche stérile.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Michel Rocard. Loin de nous l'idée que l'alternance, dans ce qu'un ancien Président de la République appelait une « démocratie paisible et réfléchie », aboutisse à nier les différences entre les formations politiques, à considérer que gauche et droite, c'est pareil, que tout desseine s'estompe dans une sorte d'impressionnisme aseptisé !

Même si je me réjouis profondément et sincèrement qu'il existe dans notre pays de grands problèmes qui fassent l'objet d'un consensus de plus en plus large - la politique étrangère, la défense, les institutions - il demeure à l'évidence des options fondamentalement divergentes et qui tou-

chent non pas simplement aux questions économiques, sociales ou culturelles, mais aussi à l'interprétation de certaines valeurs essentielles : la liberté, la solidarité, la justice.

C'est ce que notre groupe, monsieur le Premier ministre, s'est efforcé de démontrer à travers les amendements qu'il a défendus dans la discussion de ce projet de loi d'habilitation en vous demandant non seulement d'améliorer la qualité constitutionnelle de votre texte mais encore de préciser vos intentions puisqu'une loi d'habilitation est avant tout une loi d'intentions. Et c'est ce débat-là que vous interrompez maintenant avant qu'il n'aile à son terme ! *Exit* la loi d'habilitation. Voici le problème de la confiance en général et tous azimuts.

Vous avez invoqué « l'urgence du redressement économique et social ». Ce n'est en réalité que l'impatience avec laquelle certains de vos amis exigent le remboursement des dettes électorales que vous avez contractées auprès d'eux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Roger-Machart. C'est vrai !

M. Michel Rocard. Monsieur le Premier ministre, il n'y a pas de redressement, comme vous le dites, il n'y a pas de poursuite de l'effort d'assainissement économique et financier qui soient possibles sans confiance.

Ah ! Nous avez-vous parlé de la confiance au cours de la campagne électorale ! Vous fûtes lyrique. Vous de nouveau aux affaires et elle reviendrait comme par enchantement ! L'investissement repartirait, les emplois se créeraient massivement, les exportations se multiplieraient.

M. Jacques Limouzy. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Michel Rocard. Et vous voici réduit maintenant, avant-hier pour être précis, à une supplique aux chefs d'entreprise. J'ai envie de crier à votre place : « Au secours ou la gauche va revenir ! » *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

On sait peu de choses, en vérité, monsieur le Premier ministre, de cette alchimie subtile des rapports entre une nation et ses gouvernants qui s'appelle la confiance. Ma conviction est toutefois qu'elle ne se découpe pas en tranches catégorielles, qu'elle ne se gagne pas à grands coups d'artifices budgétaires ou de concessions idéologiques distribués à des clientèles électoralement méritantes.

La seule vraie réponse au défi du chômage réside dans la modernisation patiente et continue des structures économiques, sociales et politiques de notre pays. Il faut poursuivre l'assainissement économique et financier et, en particulier, nous désintoxiquer de l'inflation, aider les appareils industriels, commerciaux et techniques de la France à accomplir leur mutation, investir pour l'avenir dans la formation et la recherche.

Il n'est pas d'autre voie que l'effort, pour échapper au déclin ou à la dépendance. Aucun gouvernement, aucun responsable politique ne peut pronnetre à nos compatriotes de les affranchir de l'effort et de la rigueur nécessaires.

Je crois pour ma part qu'ils sont prêts à entendre ce langage, mais ils ne le feront que s'ils ont confiance, non pas simplement pour eux-mêmes ou leur groupe social, mais dans l'avenir et le destin de la France.

Or un pays n'a confiance que s'il est rassemblé, et il n'est rassemblé et fort que s'il a clairement conscience que la politique menée par le Gouvernement est juste et l'effort équitablement partagé.

Votre politique, monsieur le Premier ministre, ne va pas dans ce sens. J'ai été non pas surpris - hélas ! d'ailleurs - mais heurté de votre réaction il y a près d'un mois à Antenne 2, en réponse à la question d'un journaliste : le Gouvernement, avez-vous dit, n'a pas l'intention de « séduire quiconque en dehors de sa propre majorité ». « Séduire », monsieur le Premier ministre ! Comme s'il s'agissait de « séduire » ! Il s'agit de gouverner et pour le pays tout entier ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Roger Corrèze. Et le « peuple de gauche » ?

M. Michel Rocard. Quel aveu cynique, au fond, dans cette manière de demander des sacrifices à tous au bénéfice de quelques-uns !

La suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, au bénéfice de 200 000 contribuables. L'amnistie fiscale pour les rentrées de capitaux exportés illégalement, au bénéfice de quelques centaines de fraudeurs.

M. Pierre Mauger. C'est mal comprendre le problème ! Il est curieux qu'un homme aussi intelligent que vous commette de telles erreurs !

M. Michel Rocard. La levée de l'anonymat sur l'or, au bénéfice aussi d'un nombre restreint de nos concitoyens. Comment, monsieur le Premier ministre, conciliez-vous ces mesures iniques avec vos émouvantes diatribes de la campagne électorale sur le développement de la nouvelle pauvreté pendant cinq années de gouvernement socialiste ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roger Corrèze. Développement très réel !

M. Charles Ehrmann. Et les restaurants de Coluche ?

M. Michel Rocard. Vous avez beau vous en défendre, c'est bien une politique au service de quelques catégories sociales, ...

M. Roger Corrèze. Vous êtes vraiment mal placé pour dire cela !

M. Michel Rocard. ... d'un certain nombre de privilégiés que vous menez, avec l'espoir...

M. Arnaud Laperçq. En effet : l'espoir est de notre côté !

M. Michel Rocard. ... mais aucunement la garantie, qu'ils vous en auront assez de reconnaissance pour investir et stimuler un peu la croissance et l'emploi.

En fait, de plus en plus de gens, et pas seulement parmi les spécialistes, sont convaincus que les marges de manœuvre dont un gouvernement, quel qu'il soit, peut disposer dans l'ordre économique sont plutôt étroites. Et une dévaluation à froid ne suffit pas, tant s'en faut, à redonner beaucoup de souplesse à l'action des pouvoirs publics. Aussi, au-delà des slogans électoraux...

M. Roger Corrèze. Ça vous va bien de dire ça !

M. Arthur Dehaine. Vous êtes expert !

M. Michel Rocard. ... des déclarations d'intention ou des promesses inconsidérées, la réalité est là, bel et bien là, imperméable aux illusions, qui interdit à tout gouvernement d'attendre une reprise durable de la croissance, une réduction structurelle et profonde du nombre des chômeurs, l'enracinement de la désinflation, d'une autre politique économique et sociale que celle - raisonnable - que la gauche avait mise en place ces dernières années.

Dès lors, la tentation est grande et, je le crains, irrésistible pour vous, afin de calmer les impatiences, de satisfaire les idéologues, d'affirmer bruyamment une identité, de se manifester surtout dans l'ordre symbolique.

C'est à la fois grave et dangereux.

D'une part, monsieur le Premier ministre, le temps consacré aux symboles est autant d'énergie qui ne sera pas mobilisée pour autre chose, quand les défis majeurs que nous avons à relever méritent l'effort de tous, exclusif et constant.

D'autre part, la nature même des problèmes lestés d'une lourde charge symbolique fait que ce sont ceux-là qui sont les plus aptes à diviser les Français.

Je me contenterai de trois exemples.

Vous-même avez reconnu que le problème de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement était très largement un mythe. Mais un mythe pour qui ? Pour certains dirigeants du patronat qui en ont fait une idée fixe et obsessionnelle, lors même - chacun le sait - que dans plus de 90 p. 100 des cas ces autorisations sont accordées ?

Quand donc ne le sont-elles pas ? Justement quand elles n'ont pas lieu de l'être. Vous supprimez là une garantie sociale qu'il vous est arrivé, en d'autres temps - je vous ai relu - de reconnaître indispensable. Votre texte était fort bon !

M. Jacques Toubon. Ça, c'est la meilleure ! Ce texte, en d'autres temps, vous ne l'avez pas voté !

M. Gérard Bapt. Mais nous ne l'avons pas supprimé !

M. Michel Rocard. Dès lors, vous auriez pu employer votre crédit à convaincre le C.N.P.F. d'ouvrir avec les syndicats des négociations sur ce point, sans faire de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement un préalable, puisque l'essentiel du lourd problème des délais relève du domaine contractuel.

Mais non, vous avez préféré, contre l'avis de la totalité des organisations syndicales, flatter les phantasmes de certains dirigeants du C.N.P.F., c'est-à-dire choisir les symboles contre la réalité, avec trois conséquences immédiates : une croissance prévisible du nombre de licenciements, une situation accrue d'insécurité des salariés, notamment dans les petites et moyennes entreprises, et surtout la mise en cause de la possibilité même d'une politique contractuelle nouvelle en ces matières.

Mon deuxième exemple concerne l'emploi : là encore, vous avez fait le choix des symboles contre une approche concrète des réalités.

En limitant votre action aux embauches de jeunes sur une période réduite, vous pouvez au mieux déplacer dans le temps des embauches qui se seraient faites de toute façon. L'expérience passée, que vous connaissez bien, des « pactes pour l'emploi » vous rappelait pourtant que 750 000 embauches avec exonération de charges sociales réalisées entre 1977 et 1982 n'ont pas empêché une progression de 300 000 du nombre des jeunes demandeurs d'emploi.

Les effets pervers de votre choix, par contre, sont clairs. Vous confortez les chefs d'entreprise dans l'idée erronée que les jeunes doivent être embauchés à coût réduit. Vous en faites une catégorie à part.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Et les T.U.C. ?

M. Michel Rocard. Quant aux autres, malheur aux chômeurs dans la force de l'âge ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamation sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Toubon. C'est vous qui avez mis les jeunes à part avec les T.U.C. !

M. le président. Ecoutez l'orateur, mes chers collègues. Monsieur Rocard, vous avez la parole.

M. Jean-Louis Goaduff. Encore faudrait-il qu'il ne profère pas des contrevérités !

M. Michel Rocard. Pour payer à la sécurité sociale le manque à gagner des exonérations de charges sociales, vous décidez de sacrifier les programmes positifs d'accueil, de formation et d'insertion financés sur le budget de l'Etat au bénéfice des jeunes qui, faute de formation, ont le plus de difficultés. Vous abandonnez une politique d'ampleur en faveur des chômeurs de longue durée, jeunes ou adultes. Quatre milliards de francs d'exonération de charges sociales, ce sont cent mille actions de moins pour les chômeurs de longue durée !

Symbole contre réalité.

Mon troisième exemple de cette politique des symboles, de cette démarche empreinte d'idéologie et non de réalisme, est celui de la suppression annoncée de l'impôt sur les grandes fortunes. Beaucoup de nos voisins, à commencer par la Suisse et l'Allemagne, ont un impôt sur le capital.

M. Francis Hardy. Mais pas quatre !

M. Michel Rocard. Vous ne pouvez pas tenir à la fois le discours de l'effort et de la rigueur aux fonctionnaires, aux salariés, et même maintenant aux gagnants du loto, et en même temps consentir un cadeau de cette nature à 200 000 contribuables dont vous n'avez aucunement l'assurance qu'ils réinvestiront l'allègement fiscal que vous leur consentez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Que la confiance de ces 200 000 contribuables vous intéresse, chacun peut le comprendre.

M. Jacques Roger-Machart. Elle leur est acquise !

M. Michel Rocard. Oh, ce n'est même pas sûr : M. le Premier ministre a le sens du risque ! (*Sourires.*)

Que ce soit au détriment de toutes les autres catégories de Français, je m'en inquiète pour l'unité si nécessaire à l'effort et à la mobilisation des forces vives du pays.

M. Jacques Toubon. Et c'est vous qui parlez d'unité !

M. Michel Rocard. Un pays n'a confiance que s'il est rassemblée...

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas vous qui l'avez rassemblée !

M. Roger Corrèze. Qui a parlé du « peuple de gauche » ?

M. Michel Rocard. ... il n'est rassemblé que s'il a conscience que la politique menée est juste, il n'en a conscience que si on lui tient le langage de la vérité.

M. Jacques Toubon. C'est pour ça qu'il s'est rassemblé contre vous !

M. Michel Rocard. Là encore, je me limiterai à deux des exemples les plus significatifs. Le premier concerne la situation de la sécurité sociale.

M. Arthur Dehaene. Parions-en !

M. Michel Rocard. Vous affirmez tout à la fois que la sécurité sociale connaîtra un déficit considérable l'an prochain...

M. Jacques Toubon. Eh oui !

M. Michel Rocard. ... que vous ne remettrez pas en cause les prestations et que vous n'alourdiriez pas les prélèvements obligatoires.

M. Jacques Toubon. Parce que nous, on sait y faire !

M. Michel Rocard. Nous avons tout entendu !

Monsieur le Premier ministre, toutes ces propositions ne peuvent pas être tenues à la fois, et il est à craindre que vos actes ne viennent très bientôt démentir vos propos.

M. Francis Hardy. Pour ça vous êtes imbattable !

M. Michel Rocard. Je n'ai pas le moindre doute que nous en parlerons dans peu de temps.

Second exemple : tout au long de la législature précédente, les principaux indicateurs économiques...

M. Roger Corrèze. Trafiqués !

M. Michel Rocard. ... celui des prix, celui de l'emploi, celui du commerce extérieur, sont restés calculés d'une manière rigoureusement identique à celle qui prévalait avant 1981, même si cela ne nous faisait pas plaisir tous les mois, convenons-en.

M. Arthur Dehaene. Les indices changent !

M. Michel Rocard. L'une de vos premières préoccupations, au milieu de tant de choses en apparence plus pressantes, a été de vouloir modifier le thermomètre du chômage...

M. Jacques Roger-Machart. Eh oui !

M. Michel Rocard. ... parce que vous avez clairement conscience que, s'il était resté inchangé, il aurait vite contredit ou vos condamnations d'hier ou vos affirmations de demain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mauger. Vous osez dire ça ! Vous l'avez pratiqué vous-même !

M. Michel Rocard. Croyez-vous vraiment que c'est avec des artifices de cet ordre que vous restaurerez la confiance et mobiliserez les énergies du pays ?

Il y a peut-être plus grave. C'est la manière dont vous sacrifiez le moyen et le long terme aux impératifs d'une politique à horizon de deux ans. La dévaluation effectuée le 6 avril dernier et surtout la politique qui l'a accompagnée en portent la marque.

Une dévaluation peut être soit un constat, soit un outil. Dévaluer n'est donc en soi ni bien ni mal et ce n'est certainement pas moi qui porterai un jugement de valeur *a priori* sur le principe d'un ajustement monétaire.

M. Roger Corrèze. Fabius l'a fait !

M. Michel Rocard. Mais, en l'espèce, je vous reprocherai assurément d'avoir cherché à faire passer pour un constat une dévaluation qui n'était nullement indispensable.

Elle n'était pas indispensable, et le comportement de la Bourse dans les jours qui ont suivi l'a d'ailleurs souligné avec autant d'à-propos que les réactions de nos partenaires de la Communauté économique européenne.

On a d'ailleurs, ai-je bien regardé les courbes, eu quelque mal à faire passer le franc au-dessous de son nouveau plafond, et la vraie dévaluation fut inférieure de plus d'un tiers à celle que vous aviez obtenue de nos partenaires européens.

M. Jean-Pierre Michel. Très bon rappel !

M. Michel Rocard. C'est symptomatique et significatif de ce qu'elle n'était guère indispensable.

Mais, en outre, elle n'est pas utilisée comme un outil cohérent de politique économique. Une dévaluation a ses avantages et ses inconvénients mais est en elle-même un facteur de hausse de prix et appelle une action des pouvoirs publics pour limiter les diffusions de ces hausses dans l'ensemble de l'économie.

Or c'est à ce moment, le plus inopportun, que vous renoncez au contrôle des prix. Certes, vos premières mesures portent principalement sur les prix industriels et je ne conteste pas que leur liberté soit à terme un objectif souhaitable.

Mais l'ensemble des opérateurs économiques a fort bien compris que c'était la fin de toute intervention publique dans le domaine des prix. L'appareil administratif s'en est trouvé démobilisé. Et déjà jouent, j'appelle votre attention sur ce point, les anticipations à la hausse. Les entreprises sont poussées à confisquer à leur profit les baisses sur leurs matières premières, réduisant les gains de pouvoir d'achat attendus pour le consommateur. La mécanique est repartie.

M. Olivier Stirn. Hélas !

M. Jacques Toubon. C'est au cinéma que vous avez vu ça ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Rocard. Lisez donc la presse et consultez les indices !

M. Jacques Toubon. Justement, la presse dit le contraire !

Un député socialiste. Toubon, tais-toi !

M. Michel Rocard. Pour des raisons idéologiques, vous risquez d'étouffer la croissance que rendait possible la désinflation. D'ailleurs, même par rapport à vos objectifs affichés, je relève une incohérence. Il devrait y avoir simultanéité entre la liberté des prix et le renforcement et l'amélioration de l'organisation de la concurrence. Or les prix sont libres dans les faits et la réglementation de la concurrence, du moins que nous sachions, en est au stade de la commission préparatoire.

Si la dévaluation nous imposait une continuité sur les prix, elle élargissait les marges de manœuvre dans la gestion de la monnaie et des taux d'intérêt.

Or, monsieur le Premier ministre, vous avez fait preuve de pusillanimité. Vous avez annoncé de fortes baisses et, dans un premier temps, elles sont restées beaucoup plus faibles. Comment voulez-vous que les Français croient à votre objectif d'augmentation des prix de 3 p. 100 alors que le taux des prêts personnels proposés par les banques se situe entre 16 et 18 p. 100 ? Comment voulez-vous que les P.M.I. accélèrent leurs programmes d'investissement alors qu'elles doivent emprunter à des taux de l'ordre de 12 ou 13 p. 100 ?

Certes, les conditions faites aux grandes entreprises sont sensiblement meilleures. L'écart, de quatre à cinq points, est énorme et scandaleux, et je crois comme vous que la création d'emplois passe davantage par l'investissement de nombreuses petites et moyennes entreprises que par celui des grandes entreprises.

M. Arnaud Lopercq. Vous avez saigné les P.M.I. !

M. Michel Rocard. Vous rectifiez le tir. Je m'en félicite mais le compte n'y est pas. Les taux d'intérêt réels demeurent, même après votre décision d'aujourd'hui, les plus forts de tous les pays occidentaux, et la demande de crédit des entreprises, de ce fait, reste faible. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Vous vous étiez pourtant donné une marge de manœuvre qui vous permettait plus. Quelle est votre logique ?

Je voudrais, pour terminer sur ce sujet, dédouaner les agriculteurs, que l'on a montrés du doigt comme les principaux bénéficiaires de cette dévaluation. Je dirai : hélas, même pas ! Même pas, parce que la reconstitution des montants compensatoires monétaires négatifs les privera d'une bonne part de l'avantage immédiat qu'ils pouvaient attendre.

M. Gérard Bapt. Eh oui !

M. Michel Rocard. Les conditions de formation du revenu agricole en seront durablement aggravées.

La considération pour les agriculteurs, monsieur le Premier ministre, se manifeste à travers la vérité qu'on leur dit et non pas à travers les flatteries qu'on leur prodigue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Cette vérité, vous la connaissez, c'est que l'amputation du revenu agricole tient au poids croissant des produits importés dans les coûts de production, au moins autant - sinon davantage, à mon sens - qu'à l'évolution nominale des prix. Votre dévaluation, monsieur le Premier ministre, aggravera l'écart du ciseau des prix, et bien au-delà des deux prochaines années.

M. Jean-Louis Goaduff. Vous auriez dû vous rendre compte plus tôt de cette détérioration du revenu agricole.

M. Francis Hardy. Vous avez bien été ministre de l'agriculture ?

M. Michel Rocard. C'est bien la raison pour laquelle je ne souhaitais pas qu'on dévaluât après 1983. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Louis Goaduff. La situation de l'agriculture n'a jamais été aussi mauvaise que de votre temps !

M. Pierre Maugar. Vous êtes complètement amnésique !

M. Michel Rocard. Venons-en, monsieur le Premier ministre, à votre programme de dénationalisation.

Au-delà de l'idéologie, la seule nécessité que vous pouvez invoquer est celle d'avoir à vendre l'appartement pour payer le loyer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arnaud Lopercq. C'est déjà commencé !

M. Michel Rocard. Chacun sait ici, j'imagine, que je n'ai jamais été vraiment un doctrinaire farouche en matière de nationalisation. (*Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Francis Geng. Vous étiez membre du Gouvernement, pourtant !

M. Michel Rocard. Je n'en suis que plus à l'aise pour dire que le bilan industriel des entreprises nationalisées en 1982 est largement positif.

L'effort considérable d'investissement permis par l'Etat actionnaire, par les dotations en capital de l'Etat, a largement contribué à la reprise de l'investissement productif. C'est une des explications du redressement de leurs résultats.

M. Arnaud Lopercq. Et Renault ?

M. Michel Rocard. La nationalisation de ces firmes a également permis de procéder à des restructurations opportunes. Les performances commerciales du secteur public industriel sont également bonnes, qu'illustrent le marché Rita conclu par Thomson ou la contribution publique au succès d'Ariane et de l'Airbus.

M. Francis Geng. Mes ces programmes avaient été déclinés avant 1981 !

M. Michel Rocard. Plutôt que de traumatiser une nouvelle fois les entreprises qui se redressent, vous feriez mieux d'agir avec prudence. Elles ont besoin de souplesse pour acquérir et céder des actifs ou pour se financer. D'accord ! Elaborons un cadre législatif qui les laisse vivre leur vie. Vous allez au contraire créer les conditions d'une nouvelle période d'incertitude pour leur avenir, et donc d'inefficacité de ces entreprises. Elles n'en ont guère besoin. L'industrie française, monsieur le Premier ministre, n'en a pas besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quel plan proposez-vous à quinze ans ? Quelles industries d'avenir proposez-vous à notre jeunesse pour l'an 2000 ? Sous-traitants des Etats-Unis, voire du Japon, ou bien présents dans l'espace, l'informatique, les biotechnologies ?

Bull ? Une volonté publique est nécessaire pour affirmer le destin de cette entreprise en plein redressement et vous la plongez dans l'incertitude...

M. Jacques Toubon. Et La Chapelle Darblay ?

M. Michel Rocard. ... grâce à l'effort public ?

M. Jacques Toubon. Et La Chapelle Darblay ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Bapt. Rien à voir !

M. Pierre Maugar. Vous n'aimez pas qu'on vous rappelle vos libéralités !

M. Michel Rocard. Enfin, je fais le pronostic que vous ouvrez la voie à un affairisme malsain que vous ne pourrez contrôler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez déjà doublé les recettes espérées par l'Etat des dénationalisations en 1987, passant de 20 à 40 milliards de francs si l'on en croit les déclarations ministérielles. En choisissant de forcer le pas, vous excitez des appétits de pouvoir et de spéculation dans les cercles dirigeants de la finance internationale. Ce ne sont pas des garanties formelles qui vous protégeront. C'est une modération volontaire qui devrait vous conduire à la circonspection.

Nous n'en voyons guère dans ce que vos engagez.

M. Arnaud Lopercq. Changez de lunettes !

M. Michel Rocard. J'évoquerai enfin, monsieur le Premier ministre, les choix de votre gouvernement en matière scientifique et culturelle parce qu'ils témoignent, hélas ! de manière criante, de votre obsession du court terme. Les amputations annoncées dans la loi de finances rectificative en ce qui concerne l'effort en faveur de la recherche et du développement culturel en offrent la consternante illustration.

M. Pierre Maugar. Vous auriez mieux fait d'écouter M. Devaquet ! Il vous a donné toutes les explications !

M. Michel Rocard. Des coupes sévères dans tous nos organismes scientifiques...

M. Arnaud Lopercq. Vous n'avez rien compris !

M. Michel Rocard. Il n'y a rien à comprendre quand les chiffres sont aussi accablants !

M. Arthur Dehaine. C'est vous qui êtes accablant !

M. Arnaud Lopercq. Parlez plutôt de votre bilan !

M. Roger Corrèze. Voilà cinq ans que ça dure !

M. Christian Demuyneck. Rocard ne sera jamais président !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Michel Rocard. ... une diminution de 50 p. 100 du fonds de la recherche, des annulations de programmes dans la filière électronique et un budget de la culture gravement amputé.

M. Arnaud Lopercq. Et vos coupes dans le budget de la défense nationale ?

M. Michel Rocard. Ce n'est pas moi qui vous critiquerai de faire des économies, monsieur le Premier ministre, mais on ne fait pas des économies sur l'intelligence. Vos choix vous jugent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Le retard que votre politique a fait prendre à la France dans ces domaines essentiels est une responsabilité que vous aurez à assumer devant le pays.

M. Pierre Maugar. Quant à vous, c'est la responsabilité de la carambouille !

M. Christian Demuyneck. Tout cela n'est pas clair !

M. Michel Rocard. Prenons aussi l'exemple de la télévision. Après un débat d'une rare confusion, engagé depuis plusieurs mois, au sein même de votre majorité, il a fallu plusieurs semaines à votre ministre pour présenter son projet.

M. Gérard Bapt. D'ailleurs, ce ministre, où est-il ?

M. Michel Rocard. Sur trois chaînes publiques, il en privatisait deux. Hier, après une mûre réflexion, il nous annonçait que, finalement, ce serait l'autre, TF1. Est-ce sérieux, est-ce seulement raisonnable ? Quel est votre projet ? La gauche, elle, avait libéré l'audiovisuel, multiplié les chaînes...

M. Roger Corrèze. Vendues à Berlusconi !

Un député du groupe U.D.F. Et à Seydoux !

M. Michel Rocard. ... et les stations de radio. Quant à vous, vous n'enrichissez pas le patrimoine national : vous le dilapidez ! Vous ne créez pas : vous vendez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. Et vous, vous avez hradé !

M. Jean Ueberachlag. Monsieur Rocard, il y a longtemps que vous avez privatisé politiquement les trois chaînes !

M. Michel Rocard. Avec cet état d'esprit, monsieur le Premier ministre, où est le critère ?

Aujourd'hui, T.F.1 et demain - pourquoi pas ? - la Joconde ! Qu'est-ce qui vous arrêtera ?

M. Roger Corrèze. Comme cela, les trois chûnes ne seront plus à votre service !

M. Michel Rocard. En vérité, votre Gouvernement n'est ni un Gouvernement d'imagination, ni un Gouvernement de création, pas même un Gouvernement d'action : c'est un Gouvernement d'abrogation !

M. Francis Hardy. Quelle belle phrase !

M. Michel Rocard. Ce sont les signes que vous nous avez donnés : vous êtes venus pour défaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roger Corrèze. Il faut bien réparer vos fuites !

M. Michel Rocard. Il y a donc, à mes yeux, trois raisons pour lesquelles votre politique économique et sociale n'entraînera ni l'adhésion ni la confiance des Français qu'il faudrait pourtant bien rassembler : vous tournez le dos à la solidarité, vous malmez la vérité, vous sacrifiez au vôtre l'avenir de la France.

Voilà pourquoi, monsieur le Premier ministre, au nom du groupe socialiste, je demande à l'Assemblée nationale de censurer le Gouvernement. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Pasquini.

M. Pierre Pasquini. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, au nom de mes collègues du groupe du rassemblement pour la République, je viens exposer les raisons pour lesquelles nous allons, avec la conviction dont vous ne pouvez douter qu'elle est totale, nous opposer à la motion de censure déposée par le parti socialiste et, par voie de conséquence, soutenir les mesures d'ordre économique et social qui sont proposées au pays et la forme qui les concrétise.

Ce faisant, nous sommes fidèles à nos engagements et nous avons conscience de servir les intérêts qui nous ont été confiés.

La motion de censure qui a été déposée, si elle est un moyen réglementaire de combattre l'intention gouvernementale et, éventuellement, d'en retarder la réalisation, ne trouve son fondement ni dans la forme ni sur le fond.

En la forme, l'initiative de la loi appartient au Gouvernement, l'Assemblée possède les moyens de contrôler cette initiative et peut, avec le concours de toutes les formations qui la composent,...

M. Philippe Bassinet. Ridicule !

M. Pierre Pasquini. ...apporter à l'initiative proposée les modifications qu'elle estime nécessaire dans le cadre d'une discussion normale et d'intérêt général.

M. Philippe Bassinet. C'est de la bouillie pour les chats !

M. Pierre Pasquini. Est-ce M. Maury qui vient de dire cela ? (*Non ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Marc Bécam. Il ne dit plus rien !

M. Pierre Pasquini. En la forme, un débat de discussion et de concertation sur l'intérêt d'un texte ne peut être confondu avec un débat d'obstruction visant à retarder, hors des limites du jeu parlementaire, l'adoption d'un texte essentiel à la démarche politique du Gouvernement issu des nouvelles élections.

Il est acquis qu'au cours des trois semaines qui viennent de s'écouler, le président de l'Assemblée nationale, le Premier ministre et les présidents de groupes de la majorité avaient estimé souhaitable que la discussion puisse aller à son terme.

Trois semaines de débats, près de sept cents amendements, cinquante-huit scrutins publics, quarante-huit rappels au règlement et quinze demandes de suspension, tous déposés ou sollicités par l'opposition, peuvent faire considérer que, contrairement à l'allégation contenue dans le premier alinéa du texte de la motion de censure, l'Assemblée nationale n'a pas été désaisie de ses compétences dans le domaine essentiel de la législation.

MM. Pierre Messmer et Jacques Toubon. Très bien !

M. Pierre Pasquini. Alors qu'il s'était vu autorisé par le conseil des ministres à user de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, dès le 9 avril, puis le 23 avril, le Premier

ministre n'y a finalement recouru que le 13 mai pour mettre un terme à des manœuvres de freinage et d'obstruction inacceptables pour la majorité parlementaire et, par là-même, pour la majorité du pays.

On ne peut donc évoquer, comme le prétend la motion, une interruption brutale des travaux de l'Assemblée, mais bien plutôt un terme mis à une obstruction systématique de son travail normal. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Douyère. C'est ridicule ! Soyons sérieux !

M. Pierre Pasquini. Ce que M. Rocard a qualifié d'aveu d'impréparation et d'impuissance n'est rien d'autre que le refus de se soumettre à l'immobilisme qui a été suscité par ses propres amis.

A entendre la leçon qui nous a été donnée pendant quarante minutes, nous étions tentés de penser : « Que ne l'avez-vous fait pendant cinq ans et, puisque nous ne l'avez pas fait, en auriez-vous été empêchés par vos propres amis ? » (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mais, pour autant, la leçon que vous voulez nous donner aujourd'hui, à l'occasion du premier texte législatif du Gouvernement...

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas un texte, c'est un fourre-tout !

M. Pierre Pasquini. Monsieur Emmanuelli, vous avez tellement interrompu depuis que vous êtes parlementaire, que...

M. Henri Emmanuelli. Mais je vous aime, moi !

M. Pierre Pasquini. ...que je vous demande - du reste j'en viendrai à vous tout à l'heure - de souffrir que, pendant quelques instants, je puisse m'exprimer au nom de mon groupe (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*), d'autant que la majorité actuelle n'entend en aucune façon reprendre à son compte la formule, qui nous a paru indigne, selon laquelle l'opposition aurait juridiquement tort parce qu'elle est numériquement minoritaire !

M. Jacques Roger-Machart. Ça, on l'a déjà entendu !

M. Pierre Pasquini. Elle entend remplir le mandat pour lequel elle a été élue.

Notre majorité, n'en doutez pas, n'a été élue que pour changer en profondeur la politique qui a été engagée et poursuivie par vous pendant cinq années.

Sur le fond, comment les auteurs de la motion de censure pourraient-ils prétendre censurer, le 15 mai, le premier acte législatif du Gouvernement en place, alors qu'ils ont eux-mêmes subi, sans discussion possible, la censure du corps électoral le 16 mars dernier et qu'ils se trouvent enfin, mais pour la première fois sans doute depuis cinq ans, confrontés à « la force juste de la loi » ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et U.D.F.*)

Comment nous-mêmes accepterions-nous de faillir aux engagements que nous avons pris en composant sur les retards à leur mise en œuvre et en manquant de fermeté à les voir se traduire plus vite ?

Nous serons fidèles, disais-je, à nos engagements.

En effet, il convient de rappeler qu'avant d'être élus, nous avons été candidats et que nous ne fûmes élus qu'en fonction d'un programme clair et énumératif, portant sur des options précises que nous avons pris l'engagement écrit d'appliquer et de voter une fois élus. Les mesures soumises au vote de l'Assemblée aujourd'hui en faisaient partie.

Notre attitude ne peut en aucune façon surprendre qui que ce soit, ni le corps électoral ni nos adversaires de l'opposition, tant il est vrai qu'il n'est rien que le Gouvernement entreprenne qui n'ait été annoncé plusieurs mois à l'avance et par ceux qui le composent et par ceux qui le soutiennent.

C'est ainsi que nous avons annoncé, il y a bien des mois, bien avant le 16 mars, qu'arrivés au pouvoir nous procéderions au contrôle et à l'évaluation du prix de l'expérience que venait de faire le pays. Nous attachions la plus grande importance à ce bilan. Il est en cours et le rapport synthétique qui a été déposé par l'ancien gouverneur de la Banque de France n'en est qu'un des éléments d'appréciation, sans en être le seul : d'autres se sont déjà révélés et d'autres s'y ajouteront peut-être.

Si les exégèses de rhétorique ou de terminologie financières, comme celles qui ont opposé il y a quinze jours l'ancien ministre du budget à son successeur ne constituent pas le véritable débat, les déclarations faites tout de même mercredi dernier par quatre ministres différents sont assez graves.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas une garantie !

M. Pierre Pasquini. C'est un fait que la Cour des comptes est saisie, comme la justice pénale, des agissements étranges et peu conformes au souci des deniers publics de cette bizarre association, du type de la loi de 1901, dite « Carrefour du développement », qui semble s'être surtout développée bien au-delà de son objet social puisqu'elle aurait réalisé avec des fonds publics 80 millions de francs d'opérations diverses en se faisant prestataire de services d'accueil, d'hôtellerie ou de sécurité, en dehors du concours officiel de l'Elysée, du Quai d'Orsay et du ministère de la coopération.

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes petit !

M. Jacques Roger-Machart. Cela manque de hauteur de vue !

M. Jean Ueberschlag. Cela vous gêne, monsieur Emmanuelli !

M. Pierre Pasquini. C'est un fait que, financée par des fonds ministériels, cette association avait une comptabilité occulte.

M. Henri Emmanuelli. Permettez-moi de vous interrompre, monsieur Pasquini !

M. Jean Ueberschlag. Coupable ! Coupable !

M. Henri Emmanuelli. Je demande la parole...

M. Bruno Bourg-Broc. Vous faites de l'obstruction systématique !

M. Pierre Pasquini. Non, monsieur Emmanuelli ! Vous interrompez toujours tout le monde !

M. Henri Emmanuelli. Mais je voudrais vous répondre...

M. Pierre Pasquini. Monsieur Emmanuelli, si vous voulez intervenir, vous prendrez la parole après moi ! Demandez-la au nom de votre groupe !

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes un personnage...

M. Jean Ueberschlag. Quel personnage ?

M. Pierre Pasquini. Vous attendez que j'aie fini mon exposé sur un certain nombre de faits dont la Cour des comptes est saisie.

M. Henri Emmanuelli. Alors, calomniez seul ! Avec nous, les rapports ne disparaissent pas !

M. Arthur Dehaine. Non, ils sont volés !

M. Pierre Pasquini. Les rapports ne disparaissent pas ! Vous ne cessez de m'interrompre. Sachez que, pour une fois que j'ai la parole, j'entends m'en servir ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Henri Emmanuelli. Vous ne vous laissez pas interrompre parce que vous n'êtes pas tranquille !

M. Jean Nerquin. Couché, Emmanuelli !

M. Pierre Pasquini. Lorsque vous n'étiez pas secrétaire d'Etat, vous passiez votre temps à faire claquer votre pupitre ! Aujourd'hui, vous voulez interrompre en fonction de la science qui fut la vôtre. Aujourd'hui, c'est moi qui vous réponds ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Ecoutons M. Pasquini, qui a le droit de ne pas vouloir être interrompu.

M. Pierre Pasquini. C'est un fait aussi que la Cour des comptes est également saisie du déficit des paiements prévus pour 1986 au titre du ministère de la défense et qui s'élèverait à quelque six milliards de francs. C'est une révélation alarmante pour notre groupe qui, depuis 1958, a considéré que les crédits de la défense étaient une priorité absolue du budget et qui constate que ce déficit des paiements n'empêche pas les autorisations de programme d'avoir diminué pour la première fois de 4 p. 100 entre 1981 et 1986.

C'est un fait qu'au ministère du travail, fin 1985 et à quelques semaines des élections, le prédécesseur de M. Séguin a lancé un programme de stages destiné aux chô-

meurs de longue durée, mesure qui aurait été présentée par vous comme un louable acquis social mais qui, malheureusement, n'a pas été gagée.

En effet, les deux milliards destinés à son fonctionnement ne sont pas prévus. Il faudra, là encore, que le collectif budgétaire prenne en charge les insuffisances, voulues ou non, dans tous les cas évidentes de la loi de finances pour 1986.

M. Francis Herdy. Ce fut un oubli !

M. Pierre Pasquini. C'est un fait que l'inspection générale de l'administration est saisie de l'utilisation des fonds publics par l'O.N.A.S.E.C.

Enfin, et ce fait a été rappelé l'autre jour par le ministre chargé du budget, l'aide personnalisée au logement, pour 900 millions, la retraite du personnel de la S.N.C.F., pour 700 millions, les travaux du T.G.V. Atlantique, pour 400 millions, ne pourront être abondés que par le collectif budgétaire.

Pour autant, les mesures d'ordre économique et social correspondent à des objectifs sur lesquels nous avons fixé notre doctrine et pour lesquels nous avons demandé au pays de nous offrir éventuellement la succession du pouvoir en place, ce qu'il a fait. La légitimité de cette succession est un fait acquis, et le Gouvernement, qui est issu de nous, ne fait qu'appliquer le programme pour lequel pouvoir nous a été donné.

Le R.P.R. et son président, depuis des mois et bien avant l'échéance électorale, ont placé au premier rang de leurs préoccupations la réduction du chômage, la diminution des charges des entreprises. M. Chirac, avant d'être Premier ministre, a le premier et partout proclamé la nécessité absolue de diminuer les prélèvements obligatoires dont tout le monde sait aujourd'hui que, s'ils étaient maintenus à leur taux actuel, le plus élevé d'Europe, ils assureraient la pérennité de la socialisation du pays.

Nous avons également annoncé, en même temps que dénoncé, avant d'être élus, la nécessité de mettre un terme, par les moyens appropriés, à une expérience qui avait nationalisé trop vite et trop cher.

Voilà que nous vivons une situation paradoxale : voilà que c'est à nous, gaullistes, que ses adversaires de l'époque prétendraient enseigner la pensée du général. On pourrait toucher à certaines nationalisations mais pas à d'autres. Sur ce point également, il convient, pardonnez-moi l'expression, de remettre les pendules à l'heure et de préciser que, si chacun a le droit de devenir gaulliste, bien que la mutation de certains des mutans ne manque pas de surprendre, nous n'avons, en ce qui nous concerne, de leçon à recevoir de personne.

Certes, c'est le général de Gaulle qui a préparé et réalisé les principales mesures de nationalisation, mais certaines, au moment où elles se firent, ne se sont expliquées qu'en fonction d'une guerre qui continuait ou de la Libération qui venait de mettre fin aux activités de complice de l'ennemi.

Si Renault fut nationalisée en 1945, c'est après une mise sous séquestre intervenue dès octobre 1944 et une confiscation totale des biens prononcée par le conseil des ministres le 15 novembre de la même année, si bien qu'à la source de la nationalisation, il y avait peut-être moins l'intérêt général que la décision d'une sanction, décidée par la nation, frappant une entreprise dont les chefs avaient démerité.

Ne doutez pas que le général aurait fait ce que nous faisons aujourd'hui. Son propos de 1947 est toujours valable : « On a, dans la manière dont ont été composés les conseils d'administration, dont les entreprises sont gérées, dont elles sont dirigées, dans la manière aussi dont s'y exerce l'autorité indispensable de toute espèce d'entreprise, complètement faussé les nationalisations. »

Au demeurant, puisque les nationalisations antérieures à 1981 ont été évoquées, je me permets de dire, pour en avoir été le témoin, que le général n'a jamais considéré que les nationalisations pouvaient être définitives. Quel était le principe de l'époque, dont on aurait dû encore s'inspirer et que certains connaissent mal, peut-être pour ne l'avoir point vécu ? Il fut exprimé ici même par le chef du Gouvernement de l'époque, le 2 mars 1945, à la place que j'occupe, peut-être devant les mêmes micros, devant l'Assemblée consultative : « Si nous n'imaginons pas l'économie française de demain sans un secteur libre, aussi étendu que possible, l'Etat aujourd'hui, en 1945, doit tenir les leviers de commande. Par la suite, il appartiendra à la représentation nationale de rendre définitives ou de changer, suivant qu'elle le

jugera bon, les dispositions transitoires que nous avons prises. » Eh bien, c'est ce que nous faisons : la représentation nationale modifie aujourd'hui les mesures qu'elle considère comme contraires à l'intérêt général.

M. Georges Hage. M. Pasquini entend des voix d'outre-tombe !

M. Pierre Pasquini. Une telle remarque n'est pas à votre honneur !

M. Jacques Toubon. Moi je préfère la voix du général de Gaulle à celle de Staline, monsieur Hage.

M. le président. Mon cher collègue, n'élevez pas une voix d'aujourd'hui !

M. Pierre Pasquini. C'est un fait que notre pays se trouve confronté au problème dramatique du chômage et du nombre des demandeurs d'emploi. Le Premier ministre avait raison de souligner l'existence des 860 000 jeunes femmes et jeunes hommes de moins de vingt-cinq ans auxquels notre société n'est pas capable d'assurer le statut d'adulte avec toutes les conséquences qui en découlent.

C'est un fait, aussi, que l'emploi trouve sa source essentielle dans l'entreprise et que celle-ci, dans le carcan de ses assujettissements, ne peut plus ni investir ni se trouver concurrentielle.

Réduire le chômage par la libération de l'entreprise, et se servir de la privatisation pour mieux associer les partenaires de travail, voilà l'idée maîtresse que vous avez lancée, monsieur le Premier ministre, reprise au cours de votre campagne et pour laquelle, tout en rendant hommage à votre fidélité de doctrine, nous resterons attentifs à la suite qui lui sera donnée !

Un commissaire communiste a estimé, l'autre jour en commission, à l'occasion de l'évocation de cette participation, qu'il s'agissait là d'une « vieille lune » qui avait connu plusieurs éclipses. C'est vrai que l'idée est ancienne : elle a été émise il y a quarante-trois ans. Mais pour certains des hommes ici présents, et pour celui qui vous parle, quand on a eu le privilège de contribuer à la libération du pays et à la restauration de la légalité républicaine, quarante-trois années n'ont pas d'importance.

M. Henri Emmanuelli. Nous n'étions pas nés !

M. Pierre Pasquini. Un commissaire socialiste a cru, lui, devoir rappeler que le programme du Conseil national de la Résistance prônait l'éviction des féodalités économiques et le retour définitif à la nation de tous les grands moyens de production. C'est là une affirmation tout à fait inexacte qu'on ne peut pas laisser passer et que des gens comme moi ont le devoir de contredire.

Cette affirmation est inexacte parce que, pour le C.N.R., la France devait faire en sorte que toutes les sources de la richesse commune soient exploitées et dirigées, non point pour le profit de quelques-uns, mais pour l'avantage de tous.

Nous continuons de penser que la solution humaine se trouve dans l'association de tous ceux qui, par leurs biens, leurs techniques, leur travail doivent se partager les bénéfices et les risques, au point que l'on puisse vouloir faire en sorte que les travailleurs deviennent des sociétaires au lieu d'être des salariés.

M. Henri Emmanuelli. Ce sera le cas chez Hersant !...

M. Pierre Pasquini. Notre groupe se doit de rappeler, enfin, que son soutien au projet de loi sur les mesures d'ordre économique et social ne doit être pris en considération par le Gouvernement que dans le cadre de notre programme d'ensemble, et qu'elles n'en sont que l'un des aspects, certes essentiel, mais au même titre que la réduction des prélèvements obligatoires, les garanties à la sécurité des biens et des personnes ou le retour au scrutin majoritaire.

Sur ce dernier point encore, et une semaine à l'avance, il est bon de rappeler que notre engagement écrit et signé a précédé notre acte de candidature. Nous n'apportons donc aucune surprise. La nôtre vient au contraire en constatant que certains, qui, pendant cinq ans, se sont servis largement du nom du personnage que j'évoquais tout à l'heure, s'efforcent de faire accroire qu'il était favorable au scrutin proportionnel. C'est tout aussi faux.

Le chef de notre doctrine, celui qui l'a inspirée, n'a été partisan du scrutin proportionnel qu'en une seule occasion.

M. Jean-Hugues Colonna. Ah !

M. Pierre Pasquini. Mais je vais vous rappeler le texte, monsieur Colonna !

M. Jean-Hugues Colonna. Je vous écoute !

M. Georges Hage. Et maintenant, l'exégèse !

M. Pierre Pasquini. Voici la citation : « Eh bien ! Oui, en 1945, j'ai cru, avec le Gouvernement que j'avais l'honneur de présider, qu'il convenait de faire faire ces élections-là sur la base de la représentation proportionnelle. Quel autre système eussions-nous pu employer ? En gros, le scrutin d'arrondissement et l'élection directe des hommes par les électeurs. Je crois qu'en octobre 1945, en ce qui concernait la connaissance des hommes pour les premières élections que l'on faisait depuis des années, il y aurait eu bien des embarras et des méprises. Il y avait une autre raison qui nous a déterminés ; il s'agissait d'élire une assemblée constituante d'une durée de quelques mois et qui avait comme objet essentiel de faire la Constitution.

« Il nous a semblé que, pour cette assemblée exceptionnelle, ce qui était essentiel c'était de faire se confronter des doctrines constitutionnelles et que la représentation proportionnelle convenait à cela. Mais je n'ai jamais cru, ni dit, au contraire, que le système employé de la proportionnelle devait être définitif. »

M. Georges Hage. Revenons à nos moutons !

M. Pierre Pasquini. J'ai indiqué quel était l'objectif de mon propos : remettre les pendules à l'heure et vous empêcher de vous servir d'un patrimoine qui ne vous appartient pas.

Vous êtes donc, monsieur le Premier ministre, sur ce point comme sur les autres, dans le droit fil de la doctrine qui est la nôtre depuis tant d'années ; c'est un fait que le scrutin proportionnel rend difficile la stabilité de l'exécutif. Permettez-moi de n'évoquer que pour mémoire la situation dramatique de la région Corse qui, en cinq ans, a élu trois fois son assemblée régionale.

Avec vous, derrière vous, nous avions également annoncé que notre arrivée au pouvoir ne permettrait pas le règlement rapide d'une situation très lourde. Mais, sans chasser aux sorcières et sans avoir jamais prétendu pour notre part qu'un changement de régime devait faire tomber des têtes...

M. Henri Emmanuelli. Vous vous gênez peut-être !

M. Pierre Pasquini. ... nous devons veiller à ce que l'opinion puisse rapidement percevoir les changements qu'elle attend. Le vote du 16 mars nous a offert le soutien de la majorité de la nation. Cette majorité souhaite qu'une action gouvernementale résolue interprète totalement et sans se méprendre la signification de son vote. Depuis six semaines, vous avez beaucoup préparé, beaucoup entrepris et vous vous proposez de beaucoup réaliser. Par notre soutien, nous allons lever les préalables à votre action en rejetant la motion de censure. Vous avez lancé un appel à la loyauté, à la solidarité et à la confiance. Au nom des députés du Rassemblement pour la République, je viens vous dire que notre loyauté est aussi ancienne que notre appartenance, que notre solidarité s'est forgée au cours de quarante années d'existence et de luttes, et que l'une comme l'autre sont les éléments de la confiance que nous vous apportons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le Premier ministre, mardi soir, en ayant recours à la procédure de l'article 49-3 de la Constitution, vous avez décidé d'interrompre la discussion en cours par notre Assemblée du projet de loi d'habilitation portant diverses dispositions d'ordre économique et social.

C'est un acte grave et dangereux que de ne pas permettre au Parlement de mener à son terme son travail législatif.

Certes, vous n'êtes pas le premier à utiliser cette détestable procédure. C'est de la même manière qu'a été interrompue la discussion du dernier projet de loi de la législature précédente, relatif à la flexibilité.

Je veux redire que les députés communistes, eux, ont toujours été hostiles à l'utilisation de l'article 49-3 qui est une entrave à l'information du Parlement et du pays, à l'expression démocratique des députés.

Monsieur le Premier ministre, votre décision a été préméditée dès l'adoption du projet de loi par le conseil des ministres. Vous avez toléré la discussion publique de votre

texte jusqu'à mardi soir uniquement parce que vous n'étiez pas en mesure d'inscrire d'autres textes à l'ordre du jour de l'Assemblée.

M. Arnaud Loperq. N'importe quoi !

M. Paul Chomat. Vous étiez notamment en panne de loi électorale, en raison des difficultés de votre majorité à s'entendre sur le charcutage des circonscriptions.

Aujourd'hui, tant la commission Gaudin que la commission Toubon ont suffisamment avancé dans leurs tractations secrètes de marchandages pour que le Gouvernement puisse enfin inscrire le projet de loi électorale à l'ordre du jour.

Je veux fournir d'autres preuves de la volonté du Gouvernement et de sa majorité de ne pas respecter le cours normal du travail législatif. Vous avez, monsieur le Premier ministre, choisi la procédure de la loi d'habilitation pour déterminer par ordonnances les conditions de transfert des entreprises du secteur public au secteur privé.

L'autorisation que vous avez sollicitée et obtenue du Président de la République n'enlève rien à la gravité d'une telle décision. Nous n'acceptons pas que, seuls, le Gouvernement, les partis de sa majorité et le Président de la République puissent donner leur avis sur cette question qui concerne l'avenir d'une très large part de notre potentiel économique et de plusieurs millions de salariés.

Votre argument selon lequel les électeurs ont tranché en approuvant la plate-forme U.D.F.-R.P.R. ne vaut rien. J'en veux pour preuve les silences de vos ministres ou leurs refus de répondre à des questions nombreuses et précises. J'en veux également pour preuve les contradictions qui éclatent entre les déclarations des différents ministres concernés dès lors qu'ils s'expriment publiquement sur ces questions.

Ne vaut pas plus votre argument de faire gagner du temps à l'Assemblée. Si le débat s'était poursuivi mardi soir, il serait achevé, aujourd'hui. En réalité, vous voulez priver le Parlement de ses prérogatives normales. Vous voulez priver les Français d'informations précises sur vos intentions. Vous voulez profiter de votre victoire électorale pour porter un mauvais coup à notre potentiel économique...

M. Arnaud Loperq. Pour nous, l'essentiel, c'est l'intérêt de la France !

M. Paul Chomat. ... en bradant le patrimoine national pour exclure encore plus les salariés et la représentation nationale de décisions fondamentales pour l'avenir du pays.

Les dénégations verbales des députés de la majorité ne passent pas lourd par rapport aux faits. Depuis le début de la législature, vous n'avez affiché que mépris à l'égard des droits de notre assemblée. Vous avez refusé que ses commissions compétentes examinent au fond votre projet, sollicitent des avis et se prononcent en toute clarté. Vous avez refusé qu'elles entendent, comme nous n'avons cessé de le réclamer, les responsables d'entreprises concernés, les dirigeants des confédérations syndicales et patronales, le haut conseil du secteur public, le Conseil économique et social, la commission des opérations de Bourse.

La commission des finances, saisie au fond, n'a examiné que deux articles du projet. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales n'a examiné aucun article. La commission de la production et des échanges n'a pu entendre aucun ministre, n'a pu discuter d'aucun article et son président, rapporteur, n'a présenté aucun rapport.

Vous vous érigez fréquemment *urbi et orbi* en donneurs de leçons sur la démocratie et vous ne respectez même pas l'institution parlementaire de notre pays.

Lorsqu'en 1982 j'ai présidé la commission de nationalisation de la sidérurgie, chacune des demandes d'audition de la minorité a été acceptée. Les seules demandes refusées ont été les visites par la commission sur les sites sidérurgiques concernées. Nous avons entendu les personnes compétentes pour qu'elles éclairent la commission.

Votre attitude à l'égard du Parlement depuis six semaines est à rapprocher de votre volonté de mettre sur pied un mode de scrutin à découpage électoral qui mutilé l'expression démocratique des électeurs...

M. Francis Delattre. Les électeurs vous ont déjà mutilés !

M. Paul Chomat. ... qui réduise la représentation des communistes.

Vous dites vouloir des représentants plus en contact avec les électeurs, alors que vous faites tout pour priver les députés de l'exercice de leurs droits. D'ailleurs, ne vous apprêtez-vous pas à renouveler la procédure des ordonnances et le recours à l'article 49, alinéa 3, pour la loi électorale ?

Vous craignez que le débat parlementaire ne mette en évidence vos intentions de charcutage, et les inquiétudes qu'elles suscitent jusque dans les rangs de votre majorité. Vous avez découpé les départements dans le plus grand secret. Le Parlement n'en saura rien.

Pur ailleurs, le rapporteur, M. Clément, n'a-t-il pas déclaré qu'il suffisait que les découpages donnent satisfaction aux trois grands partis de la France ?

Décidément, si la cohabitation marche bien, tant à Paris qu'à Tokyo, ce n'est vraiment pas pour autant que la démocratie avance dans notre pays.

De cela, nous ne cessons d'alerter les Français, quel que soit le résultat du vote sur la motion de censure. Monsieur le Premier ministre, vous restreignez la démocratie parce que vous voulez avoir les mains libres pour soumettre le pays, son économie et son peuple au bon vouloir de quelques privilégiés.

Bien sûr, vous vous efforcez de cacher ces objectifs en affichant des intentions plus présentables, comme celle de créer des emplois, notamment pour les jeunes.

Nous œuvrons depuis trop longtemps à obtenir des créations d'emplois pour pouvoir être soupçonnés de laisser passer la moindre chance d'y parvenir, même si celle-ci venait de vous.

En fait, avec votre politique, il n'en sera rien. Au contraire, celle-ci s'inscrit dans la continuité d'une détérioration de la situation de l'emploi que confirme la récente note de conjoncture de l'I.N.S.E.E.

Après l'optimisme de commande des périodes pré-électorales, l'I.N.S.E.E. donne pour 1986 des perspectives plus sombres, mais surtout plus conformes à la réalité et, permettez-nous de le dire, plus proches de notre propre analyse.

Selon cet organisme, les effectifs salariés dans les secteurs marchands non agricoles diminueraient en 1986 de 50 000 soit de 0,4 p. 100. Le chômage s'accroîtrait à un rythme mensuel supérieur à 10 000. L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi serait de l'ordre de 160 000 à 220 000 au cours de l'année.

Les paravents derrière lesquels vous tentez de dissimuler vos orientations politiques et économiques ne peuvent effacer la réalité : l'érosion en emplois se poursuit.

Cette réalité est d'ailleurs un des éléments de base du triptyque de votre politique : contre les travailleurs, pour les possédants, contre l'appareil productif.

Examinons le premier volet : contre les travailleurs.

La liste est longue des nouvelles atteintes préparées ou déjà portées à leurs intérêts, souvent dans la continuité, là aussi. C'est le cas pour une plus grande flexibilité du travail. Le patronat aura pleine satisfaction. Les salariés seront mis à sa disposition quand il le voudra, et comme il le décidera. Tant pis pour la vie de famille, les loisirs, la vie sociale, la liberté des individus ! Les droits de l'homme s'arrêteront de plus en plus là où commence l'intérêt du profit.

Vous voulez des salariés flexibles et congédiables. Bien que le Gouvernement précédent se soit attaché à accorder l'autorisation de licenciement dans la très grande majorité des cas, il subsistait quelques entraves aux licenciements. Celles-ci vont être supprimées.

Comme vous n'êtes pas à un paradoxe près, vous prétextez que cela favoriserait la création d'emplois. Vous n'en restez pas là. Au nom de l'institution des « retraites à la carte », vous entendez effacer la conquête sociale que représente pour les salariés la possibilité - j'insiste bien sur ce terme - et non l'obligation de faire valoir ce droit. Vous entendez, en effet, créer les conditions, progressivement, certes, pour que très peu de salariés sollicitent leur départ à soixante ans. Voilà une mesure qui rend encore moins crédible votre objectif de lutter contre le chômage.

Vous accentuez également la pression contre le pouvoir d'achat des salariés. L'I.N.S.E.E. prévoit, pour ce second trimestre de l'année, une hausse de 0,1 p. 100 du pouvoir d'achat du salaire horaire, ce qui veut dire qu'il y aura stagnation, et même perte pour des millions de salariés. En effet, ce pourcentage ne prend pas en compte les millions de salariés parmi les plus mal payés des entreprises de moins de

dix salariés ; il ne traduit pas davantage l'augmentation du travail à temps réduit ou l'augmentation du chômage partiel. Dans la même période, la hausse de la consommation ne sera que de 0,5 p. 100 et elle sera accompagnée d'une baisse du taux de l'épargne.

Dans tous les domaines, c'est la précarisation pour les travailleurs : précarisation de leur emploi, de leur revenu et de leurs libertés. Oui : de leurs libertés !

Je veux également souligner le danger de certaines méthodes que vous instituez sous prétexte de mesures pour la sécurité des citoyens. Je veux parler des fiches policières qui fleurissent, des contrôles d'identité qui se développent, de l'amorce de visite domiciliaires, et d'abord pour les journalistes, pour des affaires qui donnent un faux bon sens à la méthode. Il est à craindre que viendra ensuite le tour des syndicalistes, des militants politiques et, alors, on découvrira que les libertés essentielles ont été mises en fiche, mises à des normes inacceptables.

M. Germain Gengenwin. Vous êtes bien placé, vous, pour nous parler des libertés !

M. Gabriel Domenech. K.G.B. !

M. Paul Chomat. Venons-en au deuxième volet du triptyque de votre politique : toujours plus pour les possédants. Vous prenez grand soin de la petite catégorie de privilégiés, ceux pour lesquels les managers en marketing ont inventé une qualité : ce sont des gagners, ils ont l'esprit d'entreprise. Alors, pour eux, rien n'est excessif. Le gagnant roule en Rolls, flambe des millions, affiche un luxe insolent. Il a droit au maximum de photos dans les meilleurs magazines, au maximum d'émissions télévisées et bénéficie de la notoriété publique.

Un député du groupe du R.P.R. Platini ?

M. Marc Bécam. Non : Marchais !

M. Paul Chomat. En revanche, vous accusez les salariés de vivre au-dessus des moyens de la France, dans une période d'austérité où on ne peut pas se permettre de gaspiller, même un sou.

Pour les privilégiés, vous supprimez l'impôt sur les grandes fortunes, pourtant tenu à un niveau bien modeste en comparaison des fortunes accumulées.

Pour eux, de nouveaux avantages fiscaux, bien qu'il soit établi que tous ceux dont ils ont déjà bénéficié ne se sont pas retrouvés dans les investissements.

Pour eux, plus de contrôle des changes bien que la spéculation ait atteint des sommets depuis trois ou quatre ans.

Pour eux, l'anonymat sur les transactions d'or.

Monsieur le Premier ministre, décidément, vous faites tout pour renforcer le diction français selon lequel « il pleut toujours où c'est mouillé ».

Vous prétendez agir au nom de l'emploi et de l'investissement. Mais, là encore, l'I.N.S.E.E. et la réalité vont à l'encontre de vos justifications.

En 1986, la progression de l'investissement industriel, déjà trop faible en 1985 pour rattraper le retard, aura tendance à se ralentir. Pourtant, sur les 75 milliards de francs d'économies résultant de la chute combinée du dollar et du prix du pétrole, c'est 42 milliards qui vont dans les caisses des entreprises. L'I.N.S.E.E. constate dans son rapport : « Les entreprises utilisent ces sommes pour se désendetter et pour placer sur les marchés financiers. Une entreprise ne réalise un investissement que si la rentabilité de celui-ci est supérieure au taux d'intérêt réel. » Or, la spéculation rapportant plus que l'investissement, ce dernier est sacrifié par le patronat.

Tout récemment, plusieurs ministres, et non des moindres ont laissé poindre leur inquiétude devant cette attitude patronale. Après deux mois seulement de pouvoir, vous craignez déjà de ne pas pouvoir tenir la distance jusqu'aux présidentielles sans que se révèle le vrai visage de votre politique et sans qu'il apparaisse que le libéralisme, ça ne marche bien que pour quelques-uns, mais pas du tout pour les autres et pour la France.

J'en viens au troisième volet de votre triptyque : contre l'appareil productif !

Celui-ci ayant été profondément fragilisé et réduit par des restructurations destructrices, la France a impérieusement besoin de son redressement. Or, à Tokyo, vous avez fait s'incliner la France d'une seule voix devant les U.S.A., comme

d'ailleurs l'ensemble de l'Europe. Les négociations du G.A.T.T. vont reprendre. Les Etats-Unis continuent à imposer leur hégémonie et nos débouchés pour les produits agro-alimentaires et les services sont rognés. L'agriculture, qui constitue pourtant un de nos fers de lance à l'exportation, est particulièrement visée par la résolution économique de Tokyo. Bref, dans tous les domaines, vous préparez le repli de la production nationale.

Dans cette logique, vous coupez les crédits à la recherche dont tout le monde s'accorde à considérer qu'elle constitue un vecteur essentiel de la compétitivité. Vos annulations de crédits sont tellement brutales que nombre de grands scientifiques ont fait part de leur désarroi. La qualification de la main-d'œuvre, le niveau scientifique des cadres sont des conditions évidentes de la maîtrise des technologies nouvelles. Or nous sommes en deçà des niveaux atteints par les pays comparables aux nôtres en chercheurs, en main-d'œuvre qualifiée, en ingénieurs, cadres et techniciens.

Tout ce qui est grand et national semble vous porter ombrage, monsieur le Premier ministre. C'est notamment le cas pour les grandes entreprises nationales que vous voulez brader au capital privé français ou étranger.

Je ne reviendrai pas longuement sur votre rage de dénationalisation et de privatisation. Nous l'avons largement dénoncée au cours du débat sur le projet de loi d'habilitation. Cependant quelques points méritent encore d'être évoqués tant il est incontestable que la majorité n'a pas de position claire.

Ainsi, comment allez-vous préserver les intérêts nationaux les plus fondamentaux lors du transfert des entreprises nationales au privé ainsi que dans leur gestion ultérieure ? Certains parlent « d'actions de préférence » pour constituer un bloc de contrôle. D'autres estiment cette procédure trop étatique, pas assez libérale. Allez-vous laisser des intérêts privés, voire des capitaux étrangers, maîtriser à leur guise des pans entiers de notre industrie d'armement ou d'autres activités stratégiques ?

Je veux également évoquer les dangers que recèle l'article 8 du projet de loi d'habilitation dont vous avez refusé la discussion par notre assemblée. Cet article menace l'ensemble de l'ancien secteur public : Renault, la S.N.C.F., E.D.F.-G.D.F. et le C.E.A. Pour certaines de ces entreprises, vous avez déjà annoncé votre intention de préparer le terrain du transfert au privé en les dotant d'un statut de société nationale. Des filiales ont déjà été exclues du secteur public par des ventes tout à fait illégales : c'est le cas chez Renault. Dans d'autres cas, il a été fortement fait appel au capital privé sous des formes qui lui permettent de compter dans les décisions.

Pourtant, ces grandes entreprises ont prouvé leurs efficacités technologique et économique. Aujourd'hui vous dénigrez Renault mais, jusqu'aux années 1977-1978, cette entreprise a été à la tête des avancées techniques et sociales. Pendant près de trente ans, l'existence, dans cette entreprise, d'une intense vie sociale et politique n'a pas été un obstacle mais, au contraire, un ferment de popularité, un facteur de mobilisation et de compétitivité. Ce sont les orientations gouvernementales, après 1977-1978, qui ont entraîné la Régie dans l'aventure américaine et ont fait évoluer sa gestion comme celle de n'importe quelle multinationale. De là date le début des difficultés qu'elle connaît actuellement. Celles-ci sont le résultat de trop d'Etat et de pas assez de nationalisation dans la dimension démocratique que nous donnons à cette forme de propriété.

Des observations comparables peuvent être faites pour E.D.F.-G.D.F. et pour le C.E.A. L'existence de filiales, la diversification des activités ou l'existence d'un monopole n'ont été un obstacle ni pour leur expansion ni pour la qualité de leurs techniques ou de leurs réalisations. Aujourd'hui pas plus qu'hier, il n'y a d'argument valable pour justifier qu'on leur retire la confiance que le pays leur fait.

En morcelant ces complexes industriels, en les plaçant sous la dépendance du capital privé, vous compromettez la cohérence et l'efficacité de ces groupes, vous y introduisez la recherche de profits financiers, laquelle pervertira les objectifs de ces grands organismes qui devraient demeurer au service de la cause de l'intérêt national et de la grandeur de la France.

Il est incontestable que si, aujourd'hui, vous pouvez porter atteinte à ces grands acquis, c'est que l'expérience faite depuis 1982 n'a pas permis de renforcer l'idée de l'efficacité

du secteur public. La nationalisation s'est trop limitée au simple transfert de propriété, ce qui a fait de ces entreprises plus des étatisées que des nationalisées. A aucun moment, la démocratie n'a réellement pénétré dans les rouages décisionnels. Les vieux critères capitalistes ont survécu et avec eux les désillusions se sont épanouies.

Il en a été ainsi parce que les communistes n'ont pas été assez entendus et que n'a pas été appliquée notre conception des nationalisations démocratiques à la française que nous avons largement explicitée.

Il doit être clair que, si la Constitution le lui avait permis, le groupe communiste aurait déposé sa propre motion de censure pour exprimer son désaccord fondamental - ne laissant aucune place à quelque compromis de cohabitation que ce soit - sur la gestion des affaires du pays et l'usage qui est fait de la Constitution. En votant la présente motion de censure, nous voulons avant tout marquer une opposition irréductible à une politique qui aggrave les inégalités sociales, condamne trop de salariés au chômage, à la précarité et à la déqualification et ne donne pas à la France les moyens de se construire une société plus juste, plus humaine et plus efficace.

Rien dans les décisions et projets de votre gouvernement ne permet d'espérer une évolution positive des maux dont souffre réellement notre pays. Seules les catégories les plus privilégiées profiteront de votre politique. Les rares mesures que vous présentez comme devant améliorer la situation de quelques défavorisés ne sont souvent qu'illusoire et sont toujours largement compensées par d'autres mesures incontestablement défavorables.

Enfin, monsieur le Premier ministre, nous censurons le Gouvernement parce que nous vous opposons l'avenir de notre pays. Vos attaques contre les travailleurs, contre le tissu productif français, se nourrissent au biberon des thèses sur la fatalité de la crise et sur l'inéluctabilité de l'austérité pour le plus grand nombre.

La crise, c'est la vôtre ! C'est celle de la gestion capitaliste de notre pays. Depuis des décennies, les mêmes principes régissent notre économie, les mêmes hommes ont gouverné avec les mêmes concepts idéologiques. Vous avez eu tous les pouvoirs et la situation n'a cessé de se détériorer.

Certes, une expérience a été engagée en 1981. Mais, dès lors que les mêmes critères de gestion ont prévalu, nous avons repris le même chemin. Les critères capitalistes de gestion ont développé la production pour la rentabilité, pour le profit ; ainsi, ont-ils réduit le marché, limité les possibilités de satisfaire les besoins.

Il y a trop de tout, et pourtant des millions d'êtres humains vivent dans le dénuement ; d'autres se sentent rejetés de la société, écartés des responsabilités tandis que, parmi les mieux servis en qualification et en savoir, beaucoup ont le sentiment que leur créativité est accaparée au profit de causes qu'ils désapprouvent. Vous mettez en place une société duale de plus en plus dure pour les plus faibles.

Malgré le trouble créé par une expérience ratée, malgré la crédulité qui s'est développée envers la fatalité de la crise, malgré les difficultés à enfanter une société nouvelle, nous, communistes, demeurons convaincus plus que jamais que la solution aux problèmes des Français appelle une autre politique. Il est possible d'avoir plus de justice, plus de solidarité, plus de responsabilité, plus de démocratie et de liberté, mais pas en rampant devant les exigences du capital.

Aujourd'hui nous estimons de notre devoir de dire au pays que la société duale mise en œuvre ces dernières années tant par les gouvernements de droite que par les gouvernements socialistes constitue un grave retour en arrière. Elle fragilise chaque individu pour mieux lui imposer les contraintes dictées par le besoin de dégager toujours plus de profits pour un petit nombre.

Nous proposons, au contraire, de mettre la société au service de tous les hommes en inversant les fondements de la production. Car le moteur de toute action doit être l'épanouissement de l'homme. C'est pour lui que la science doit progresser, pour lui que la production doit être conçue, pour lui que les libertés doivent être sans rivages. Nul progrès, nulle avancée ne sont dignes de ces objectifs s'ils n'aboutissent pas à améliorer le sort des habitants de notre pays.

Les avancées technologiques ne règlent pas tout. Mais elles ne sont pas non plus responsables de tous les avatars de notre société. Elles peuvent être des outils précieux de progrès ; encore faut-il les utiliser à cette fin.

Nous croyons que c'est possible et c'est pourquoi nous agissons, tranquillement, avec résolution et sans craindre le jugement de l'histoire. C'est pourquoi nous n'acceptons pas la dégradation de la société et nous appelons à changer l'état des choses.

A cet effet, nous sommes les rassembleurs de tous ceux qui refusent la fatalité du déclin du pays, de tous ceux qui ont envie de faire du neuf.

Nous voulons aussi être la fierté des enfants de notre pays qui, demain, auront à juger l'histoire des années 80.

En conclusion, je veux noter que la droite n'a rien appris depuis trente ans. J'ai relu le débat sur la nationalisation d'E.D.F. en mars 1946. Un orateur de droite, Charles Desjardins, dans la question préjudicielle qu'il opposait au texte, prenait rendez-vous avec l'histoire. Il dressait d'abord un tableau grandiloquent de l'initiative privée : « En matière d'électricité comme en toute autre, automobile, radio, aviation, ce sont les entreprises privées qui ont donné la mesure du génie français. » Avec une perspicacité particulièrement libérale, il observait même que « le procédé admirable de l'interconnexion... n'est pas sorti des officines du ministère des travaux publics mais de laboratoires privés grâce au travail d'un ingénieur. » Et Charles Desjardins concluait : « Il faut renoncer à constituer ce trust de l'Etat qui sera infiniment plus puissant et plus nuisible que tous ceux que vous pourriez imaginer, de manière que, dans la nuit qui nous oppresse, à la question : "Guetteur que vois-tu venir dans la nuit sombre ? ", il soit enfin répondu : " Je vois le jour ". »

Quarante ans après ces prophéties des plus sombres, dans tous les secteurs cités par l'orateur - automobile, énergie, radio, aviation - ce sont des entreprises publiques qui ont placé la technologie française aux premières places mondiales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Jean-Louis Gosseff. Dassault, par exemple !

M. Paul Chomat. Dans quarante autres années, je ne doute pas que les propos des actuels ministres et députés de droite seront aussi éclairants sur l'intelligence de l'histoire que manifestent aujourd'hui les ultras de la privatisation.

Nous ne nous contenterons pas de voter la censure ; nous appelons le pays à vous censurer. Votre projet sera adopté. Les ordonnances seront publiées et signées par le Président de la République, mais il vous restera à mettre en œuvre cette politique. Et ce ne sera pas le plus facile ! Vous nous trouverez encore sur votre chemin, ...

M. Jean-Louis Gosseff. Pour démolir !

M. Paul Chomat. ...luttant avec tous ceux qui, pour construire une société juste, solidaire et libre, s'opposent à votre politique rétrograde.

L'avenir n'appartient pas à ceux qui cèdent devant sa majesté l'argent, mais à ceux qui luttent pour donner à notre peuple la maîtrise de son destin. Nous en sommes et c'est pourquoi nous voterons la censure. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le 16 mars dernier, les Français ont exprimé leur choix. Ils ont rejeté une politique qui, par son dogmatisme *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* - même tempéré, après deux années, d'un peu de réalisme - a eu des résultats particulièrement décevants : décevants sur le plan de l'emploi, décevants sur le plan de l'économie, décevants parce que tant de promesses n'ont pas été tenues.

Les Français ont donc choisi une nouvelle majorité à qui ils demandent de mettre en place une nouvelle politique basée sur plus de liberté et de responsabilité. Ils veulent qu'elle soit rapidement mise en place ; ils la jugeront, comme celle du gouvernement précédent, sur ses résultats. Le Gouvernement n'a donc pas le droit de s'enliser et sa détermination se jugera à sa rapidité d'action. Il en va de sa crédibilité, donc de l'avenir de notre pays.

Une politique décevante en ce qui concerne l'emploi, c'est de cela que traite le premier volet de l'ordonnance.

La réalité, nous la connaissons ; il est peut-être bon, néanmoins, de la rappeler rapidement. C'est 417 000 emplois qui ont été perdus de 1981 à 1984, 200 000 durant la seule année 1984, 50 000 durant l'année 1985. En mars 1986, nous comptons - nous le savons tous - 2 394 000 chômeurs. Dès

lors, comment M. Mitterrand avait-il pu déclarer, lors d'un face-à-face célèbre avec M. Barre : « Il me faut cinq ans pour faire disparaître le chômage » ?

Mais c'est surtout le chômage des jeunes qui demeure à un niveau incompatible avec les exigences de la solidarité et de la préparation de l'avenir.

Sur les 2 394 000 demandeurs d'emploi, 817 000 avaient moins de vingt-cinq ans. Et encore ne comptabilise-t-on pas les 300 000 jeunes bénéficiant de travaux d'utilité collective, alors qu'ils sont pourtant à la recherche d'un emploi. Pourquoi M. Mauroy a-t-il cru bon de déclarer en 1982 : « Nous sommes décidés à faire en sorte que, dans l'espace d'un à deux ans, plus aucun jeune entre seize et dix-huit ans ne se trouve au chômage. » ? En revanche, M. Fabius avait vu juste - ce qui n'est d'ailleurs pas son habitude - lorsqu'il avait déclaré en 1984 : « C'est sur le chômage des jeunes que nous serons jugés. »

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Jean-Paul Fuchs. Il n'y a aucune raison - et je l'ai déjà dit dans cette enceinte - qu'en France près de la moitié des chômeurs soient des jeunes de moins de vingt-cinq ans, ce qui n'est le cas ni en République fédérale d'Allemagne, ni en Grande-Bretagne, ni aux Etats-Unis.

Il n'y a pas de raison que ce taux s'accroisse en France plus rapidement qu'ailleurs. Il a, en effet, doublé depuis 1980.

Il n'y a pas de raison non plus que la plupart des chômeurs en fin de droits soient des garçons et des filles de moins de vingt ans.

Une société qui rejette environ un jeune sur trois est une société qui se condamne elle-même. Nous tous, les députés qui recevons dans nos permanences chaque jour, chaque semaine, chaque mois, des centaines de jeunes désenchantés, angoissés, nous en sommes conscients. Ce cancer ronge notre société et le mal est tel que chaque citoyen doit être sensibilisé et concerné. Chaque citoyen doit se sentir mobilisé et participer à la lutte pour l'emploi et même accepter des sacrifices pour que certains retrouvent espoir.

Nous ne pouvons hélas ! que constater avec déception que les mesures prises ces cinq dernières années n'ont pas permis de porter remède au fléau. C'est pourquoi, prenant acte de cet échec, dans une situation dont nul ne cherche à nier la difficulté, il faut s'efforcer de mettre en œuvre de nouveaux remèdes et il faut le faire rapidement. Seules d'ailleurs les contraintes liées à l'urgence sont à l'origine de la procédure envisagée qu'elles justifient.

Les mesures proposées rompent avec la politique de traitement social du chômage qui a montré ses limites. Elle n'a, en effet, abouti, au mieux, qu'à freiner l'augmentation du nombre des chômeurs. Il est clair aujourd'hui que la création d'emplois précaires et fictifs comme les T.U.C. n'assure pas spontanément un débouché durable aux jeunes dans le secteur productif, parce qu'elle les tient à l'écart de l'entreprise.

Cette politique reposait sur l'idée généreuse, mais d'efficacité limitée, selon laquelle il vaut mieux occuper un jeune dans un emploi fictif et temporaire que le laisser au chômage.

La nouvelle politique que vous avez exposée, monsieur le Premier ministre, affiche une tout autre ambition : mieux vaut donner une formation dans l'entreprise et engager le jeune dans un emploi du secteur productif que le placer dans un emploi fictif et précaire ou le laisser au chômage. Elle repose sur une idée simple, mais qu'il a fallu des années pour redécouvrir : l'emploi ne peut se développer hors de l'entreprise ou contre elle, mais seulement en son sein et grâce au renforcement de sa compétitivité.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Si le nouveau dispositif jouera en faveur de la population la plus menacée par le chômage, les jeunes, il ne négligera pas pour autant les autres chômeurs : d'une part, en consacrant 500 millions de francs pour les chômeurs de longue durée, d'autre part, en s'inscrivant dans une politique générale d'allègement des contraintes et des charges qui pèsent sur les entreprises afin de relancer l'emploi en rétablissant la liberté d'entreprendre.

Contrairement aux nombreux plans pour l'emploi des jeunes qui se sont succédés depuis plusieurs années - j'ai été rapporteur du deuxième pacte pour l'emploi - celui-ci prend le mal à la racine, en s'attaquant aux charges sociales qui

pèsent trop lourdement sur les entreprises et, surtout, à la formation des jeunes, insuffisante ou inadaptée à la vie professionnelle.

Les plans pour l'emploi des jeunes que nous avons connus depuis 1977 cachaient de moins en moins ce qui doit être la priorité des priorités : le relèvement de la qualité de notre enseignement primaire et secondaire pour que notre système scolaire cesse de produire à grande échelle des jeunes sortant prématurément et se trouvant en position d'échec. Cette tare est connue depuis longtemps mais des cohortes entières de jeunes ne sachant même pas écrire correctement une lettre ni faire les quatre opérations continuent de sortir du système scolaire. Il est temps de passer aux actes et d'en finir avec cette terrible lacune qui mutilera ces jeunes pour le restant de leur vie personnelle et professionnelle.

M. Arthur Dahalno. C'est vrai !

M. Jean-Paul Fuchs. La comparaison du taux de chômage des jeunes entre la France et la République fédérale d'Allemagne est particulièrement éclairante à cet égard. Elle montre que si ce taux est plus faible en République fédérale d'Allemagne, c'est d'abord grâce au développement des formations proches de l'entreprise, alors qu'en France le divorce entre l'enseignement professionnel et les besoins de l'industrie est largement responsable du taux de chômage plus élevé des jeunes.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Tout à fait !

M. Jean-Paul Fuchs. C'est dans l'entreprise que l'essentiel de la formation doit s'accomplir.

Mme Christiana Papon. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Les Allemands, qui l'ont compris depuis longtemps, ont considérablement développé ce qu'ils appellent le système dualiste : huit à douze heures de fréquentation de l'école professionnelle et le reste du temps dans l'entreprise, les chambres de commerce exerçant le contrôle des connaissances acquises.

De 1976 à 1985, les embauches de jeunes dans les entreprises allemandes sont passées de 520 000 par an à 730 000. Après leur formation, trois jeunes sur quatre restent dans l'entreprise et neuf sur dix trouvent un emploi immédiat. En République fédérale d'Allemagne, le taux de chômage des jeunes est inférieur au taux de chômage global.

La nouvelle politique va heureusement dans ce sens en débloquent définitivement les formations en alternance qui avaient été longtemps concurrencées et freinées par les stages Rigout. Ceux-ci n'ont pas atteint leur objectif, qui était de donner une qualification et l'accès à un emploi. Ces stages ont fonctionné comme des soupapes de sécurité de l'éducation nationale, mais ils ont été incapables d'ouvrir aux jeunes les portes du marché du travail et de l'entreprise.

Dès 1980, le Gouvernement avait lancé l'idée de la formation en alternance, mais cette initiative fut freinée entre 1981 et 1984. Ce n'est qu'au mois de février 1984 qu'a été reconnue de nouveau la valeur des principes avancés par les partenaires sociaux mais sans que soient dégagés les moyens financiers correspondants.

Aujourd'hui, c'est une nouveauté, l'Etat ne contrecarre plus la politique contractuelle, mais s'appuie sur elle. Il consacre définitivement la responsabilité de l'entreprise et des partenaires sociaux dans la formation en alternance.

Il faut d'ailleurs féliciter le Gouvernement d'avoir su se donner les moyens de sa politique et d'avoir dégagé des crédits de cette ampleur : 4 milliards de francs pour l'emploi des jeunes et 500 millions pour réaliser les 40 000 stages prévus pour les chômeurs de longue durée annoncés en décembre 1985 mais jusque-là non financés.

M. Jean-Claude Gaudin et M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. La situation des chômeurs est trop dramatique pour que la lutte contre le chômage puisse seulement se payer de mots ou de simples velléités.

Cet objectif est réalisé sans remettre en cause les garanties fondamentales des salariés et l'absence de tout S.M.I.C. particulier pour les jeunes est certainement l'une des raisons de l'adhésion de la plupart des syndicats à ce plan.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. J'ajoute que s'il appartient à l'Etat d'assurer à l'entrepreneur l'environnement le plus favorable à ses initiatives, il appartient aux chefs d'entreprise d'assumer l'embauche des jeunes et le renouvellement des générations au travail comme une fonction normale que l'Etat n'a à subventionner que dans des circonstances exceptionnelles.

La création d'emplois dépend, certes, de l'amélioration de l'environnement des entreprises, auquel le Gouvernement a l'intention de consacrer tous ses efforts, mais elle dépend surtout de l'initiative des chefs d'entreprise dans une société de liberté et de responsabilité. Les 800 000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail attendent d'eux qu'ils prennent leur entière responsabilité dans ce domaine. La responsabilité de chaque chef d'entreprise est engagée.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Mes chers collègues, ces mesures qui veulent s'attaquer au chômage des jeunes ont été approuvées par la plupart des syndicats.

L'auraient-ils fait si elles risquaient d'entraîner une régression sociale ?

La relance de la concertation et de la négociation que proposeront les ordonnances, la lutte contre le chômage sans remise en cause des garanties fondamentales des salariés sont-elles des mesures de régression sociale ? La formation des jeunes, la création de milliers d'emplois, ne constituent-elles pas une avancée, un progrès social ?

Pourquoi ceux qui ont échoué dans ce domaine n'accepteraient-ils pas la mise en route d'une autre politique, qu'ils jugeront sur les résultats, et non pas *a priori* ? Comment peuvent-ils s'opposer à des mesures qui assurent du travail aux jeunes ?

Mme Christiane Papon. Très juste !

M. Jean-Paul Fuchs. De grâce, laissons pour une fois les arguments politiques. La lutte pour l'emploi est plus qu'une priorité. C'est une nécessité pour la survie de la nation.

Il y a donc eu échec dans le domaine de l'emploi, mais également échec dans le domaine économique.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Jean-Paul Fuchs. C'est pourquoi le deuxième volet des ordonnances concernera l'économie.

Je ferai un rapide rappel de la situation car cela est toujours bon.

La balance de notre commerce extérieur a encore accusé en 1985 un déficit de 25 milliards de francs. Que sont devenues les promesses de Mme Cresson qui affirmait, en juin 1984 : « Nous devrions retrouver l'équilibre du commerce extérieur à la fin de 1984 » ?

L'inflation a certes été réduite, mais elle n'a pas été maîtrisée en profondeur et la désinflation résulte principalement de phénomènes conjoncturels.

M. Jean-Claude Gaudin. Tout à fait !

M. Jean-Paul Fuchs. Il me suffit de citer la baisse des prix des matières premières, la diminution du coût du dollar, la réduction du prix du pétrole, auxquelles il faut ajouter le contrôle des prix et diverses opérations de camoufflage. Le niveau de l'investissement n'a pas atteint en 1985 celui de 1981. Le déficit des finances publiques a été multiplié par cinq en quatre ans et la dette publique par trois.

Et que dire des nationalisations ?

M. Jean-Claude Gaudin. Elles ont répondu à l'idéologie !

M. Jean-Paul Fuchs. Elles devaient être, selon M. Mitterrand, « une arme de défense de la production française... les outils du siècle prochain et des vingt dernières années de celui-ci », une « force de frappe économique ».

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui !

M. Jean-Paul Fuchs. Elles devaient, toujours selon M. Mitterrand, « contribuer à la réalisation des objectifs propres au redressement de notre économie en matière d'emploi, d'investissement et de recherche ».

M. Jean-Claude Gaudin. Pardi !

M. Jean-Paul Fuchs. Pour M. Mauroy, il s'agissait de « forger un outil nouveau au service d'un grand projet de redressement économique ».

M. Jean-Claude Gaudin. « Le socle du changement » !

M. Jean-Paul Fuchs. De si belles envolées lyriques se sont en fait rapidement enlisées dans la triste réalité. Les nationalisations ont échoué sur le front de l'emploi puisque les entreprises concernées ont connu une diminution de 9 p. 100 de leurs effectifs. Elles n'ont pas contribué à la reconquête du marché intérieur. Elles n'ont pas davantage permis le développement et la défense des nouvelles technologies.

Même la promesse d'éviter « la vente par appartements » n'a pas été tenue.

Les résultats financiers des entreprises nationalisées ne sont guère plus encourageants puisque celles du secteur concurrentiel ont perdu 70 milliards de francs en quatre ans et accumulé 200 milliards de francs de dettes.

M. Jean-Claude Gaudin. Voilà !

M. Jean-Paul Fuchs. C'est parce qu'ils ont voulu changer les choses le 16 mars que les Français ont choisi une nouvelle majorité. C'est parce que les solutions bureaucratiques ont échoué qu'il faut mettre en place une nouvelle politique capable de libérer l'économie de l'emprise de l'Etat.

M. Germain Gengenwin. Très vrai !

M. Jean-Paul Fuchs. C'est dans ce sens que s'orientent les premières mesures prises par le Gouvernement. C'est dans ce sens que va le texte que le Gouvernement nous a demandé de voter.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Déjà le contrôle des changes a été assoupli. Déjà le contrôle des prix est l'exception et la liberté deviendra la règle dans tous les secteurs au cours des semaines qui viennent. Parallèlement, une nouvelle politique de la concurrence sera élaborée, parce que liberté n'est pas synonyme d'anarchie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Il ne s'agit pas de favoriser les plus forts au détriment des plus faibles mais de permettre le développement des meilleurs.

Il faut que l'entreprise soit au centre de cette nouvelle politique. Quant à la place du secteur public elle va diminuer.

M. Jean-Claude Gaudin. Et c'est bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Il est nécessaire de dénationaliser, non par souci idéologique mais par réalisme. La dénationalisation n'est pas une fin en soi, c'est un moyen. Nous devons la réaliser parce que – je viens de le souligner – les nationalisations ont échoué, parce qu'elles ont été coûteuses, parce qu'elles n'ont pas tenu leurs promesses. Les socialistes eux-mêmes s'en sont rendu compte, sans parler des dissensions entre eux lorsqu'il s'agissait de savoir s'il fallait nationaliser à 100 p. 100 ou à 51 p. 100.

MM. Jean-Claude Gaudin et Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Jean-Paul Fuchs. En effet, au cours des dernières années a commencé une dénationalisation rampante.

Ainsi que l'a rappelé M. le ministre de l'économie et des finances, nous devons dénationaliser parce que nous avons une autre conception de l'Etat dans une société démocratique, celle selon laquelle c'est aux entreprises privées et non à l'Etat d'assurer la gestion des activités à vocation concurrentielle.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Et surtout il faut dénationaliser...

M. Jean-Claude Gaudin. Vite !

M. Jean-Paul Fuchs. ... parce que c'est le seul moyen de renouer avec la croissance et avec la création d'emplois, donc de faire régresser le chômage. C'est vers cet objectif que tend le Gouvernement ; c'est vers cet objectif que nous tendons tous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Mme Paulette Nevoux. Quel rapport ?

M. Jean-Paul Fuchs. Nous dénationalisons évidemment avec sérénité, avec calme et avec pragmatisme.

C'est la privatisation étalée sur cinq ans ; c'est la transparence ; c'est l'utilisation de procédures souples et variées ; c'est la préservation des intérêts nationaux et la participation des Français et des salariés des entreprises concernées.

Mes chers collègues, le 16 mars, les Français nous ont fait confiance.

M. Jean-Claude Gaudin. Et ils ont bien fait !

M. Jean-Paul Fuchs. La politique nouvelle doit être mise en place rapidement. C'est, je le répète, la justification des ordonnances. Faut-il rappeler à l'opposition les cinq lois d'habilitation qu'elle a demandées au Parlement de voter, concernant des sujets aussi importants que le travail temporaire, les contrats à durée déterminée, la réduction du temps de travail, les jeunes de seize à dix-huit ans ?

Mme Paulette Nevoux. C'était pour une meilleure justice sociale !

M. Jean-Paul Fuchs. Vous justifiez à l'époque, mesdames, messieurs de l'opposition, le principe des ordonnances. Comment pouvez-vous le critiquer aujourd'hui, simplement parce que vous êtes dans l'opposition ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Guy Molandain. C'était pour le progrès social !

M. Jean-Paul Fuchs. Et ne dites pas que la démocratie a été bafouée : vingt-huit orateurs se sont exprimés dans la discussion générale. L'examen des articles a duré plus de quatre-vingt-une heures !

M. Jean-Claude Gaudin. Quarante-vingt une heures, c'est de l'obstruction !

M. Jean-Paul Fuchs. Mes chers collègues, le Gouvernement n'a pas le droit de s'enliser face à des manœuvres dilatoires. Il devait mettre un terme au débat pour appliquer rapidement la politique pour laquelle les Français ont voté.

La démocratie, c'est le dialogue, mais c'est aussi l'action. Le groupe U.D.F. ne votera pas la motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Martinez.

M. Jean-Claude Martinez. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, j'ai ici les travaux préparatoires de la Constitution de 1958. Sur les bancs de cette assemblée siège M. Michel Debré qui est un des pères fondateurs de cette Constitution. Y siège aussi M. Jean-Louis Debré qui a écrit un ouvrage sur la genèse de la Constitution de 1958 et qui est un des fils du « père », si j'ose dire. S'ils n'avaient pas été absents aujourd'hui, j'aurais parlé sous le contrôle du père, du fils...

M. Emmanuel Aubert. Et du Saint-Esprit !

M. Jean-Claude Martinez. ... et, en cette veille de la Pentecôte, j'aurais aimé que l'esprit de la Constitution, monsieur le Premier ministre, descendit sur vous et sur vos apôtres du Gouvernement. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [F.N.]*)

Or, monsieur le Premier ministre, vous ne respectez pas l'esprit de la Constitution, pas plus que - et c'est plus grave - la lettre, et vous n'avez pas d'excuses.

M. Jacques Limouzy. Cela fait beaucoup !

M. Jean-Claude Martinez. Je vais vous le démontrer.

D'abord, monsieur le Premier ministre, vous méconnaissez l'esprit de la Constitution de 1958.

Vous êtes-vous posé cette question très simple : pourquoi l'article 38 sur les ordonnances vient immédiatement après l'article 37 sur le large pouvoir réglementaire ?

Un député du groupe socialiste. Parce que c'est l'ordre arithmétique !

M. Jean-Claude Martinez. Non, ce serait trop simple !

La raison est très simple : les décrets-lois de la III^e et de la IV^e République étaient des substituts à un pouvoir réglementaire qui était très limité, qui était pratiquement inexistant.

C'est tellement vrai que, sous la IV^e République, alors que l'article 13 de la Constitution de 1946 interdisait à l'Assemblée nationale de déléguer son pouvoir législatif, on a passé outre cet article en votant la loi du 17 août 1948 qui élargissait le pouvoir réglementaire. C'est la preuve que le pouvoir réglementaire et les lois d'habilitation sont des vases communicants : quand l'un est étroit, l'autre est large - III^e et IV^e République - mais quand l'un est large - V^e République - l'autre est forcément étroit. Et les pères fondateurs de la Constitution de 1958, de Gaulle, Debré, Guy Mollet, Pflimlin, Houphouët-Boigny se sont souvenus de ces leçons.

Dans cette optique, ils ont rédigé l'article 37 de la Constitution : un large pouvoir réglementaire de droit commun, à côté d'un pouvoir législatif qui n'est qu'une compétence d'attribution - article 34. Tout logiquement, l'article 38 prévoyait des ordonnances, mais de manière exceptionnelle. C'est tellement vrai qu'au Comité consultatif constitutionnel, des juristes, comme Paul Coste-Floret, ne comprenaient pas très bien, dès lors qu'il y avait l'article 37, ce que venait faire l'article 38 et ne voyaient pas très bien les raisons pour lesquelles on avait prévu une habilitation alors que le pouvoir réglementaire était aussi large. Autrement dit, il était évident que l'article 38 devait être d'utilisation exceptionnelle. Et telle a bien été la pratique sous le général de Gaulle et sous Georges Pompidou.

Monsieur Chirac, vous êtes conseiller à la Cour des comptes, vous n'avez pas pu ne pas procéder à un examen de statistiques. Avant votre loi d'habilitation, il y en a eu vingt : dix concernaient l'outre-mer et les autres - mise à part celle du 22 juin 1967 où Georges Pompidou ne disposait que d'une courte majorité... - concernaient la lutte contre les fléaux sociaux - 1960 -, les acomptes d'impôts directs, ce qui vous rappelle sous doute quelque chose - décembre 1975 -, les créances sur les salaires, bref, des points de détail.

La solennité du terme « ordonnance » montre bien que cette procédure n'a pas été prévue pour une utilisation habituelle, fréquente. Les ordonnances ? Ce sont celles de Villers-Cotterêts, celles de la monarchie. M. Schwartzberg a comparé les vôtres à celles de Charles X ; je préfère celle de Villers-Cotterêts, elle est plus noble.

Le terme même montre donc que l'utilisation doit en être restreinte. En effet, si le recours aux ordonnances - et c'est ce que vous êtes en train de faire - se banalisait, avec le large pouvoir réglementaire de l'article 37 et le très étroit pouvoir législatif de l'article 34, que resterait-il au Parlement ? Plus rien !

En utilisant les ordonnances dans les vastes domaines économique et social, vous perturbez l'équilibre constitutionnel, vous perturbez la répartition des compétences qui avait été prévue par la Constitution, vous faussez le régime parlementaire, vous touchez au pilier parlementaire de la Constitution, comme, avec la cohabitation, vous avez touché au pilier présidentiel. Et sans vous en apercevoir - du moins je l'espère - vous ne comprenez pas qu'une constitution est un écosystème ; de même qu'il existe des écosystèmes dans la nature, il existe des écosystèmes juridiques, normatifs, des équilibres constitutionnels qui ont été mis en place en 1958. Et en abusant de l'article 38 de la Constitution, comme d'autres abusent des centrales nucléaires, c'est un véritable « Tchernobyl » constitutionnel que vous provoquez ! (*Rires sur les bancs du Front national [R.N.]*) Vous polluez tout l'espace normatif avec cette pratique qui est un peu dérapante.

Monsieur le Premier ministre, vous ne reconnaissez pas les principes fondamentaux établis par les pairs de la République. Je ne vais pas vous abreuver de citations ; il y en aurait trop, celles de René Capitant - mais ce n'est pas forcément pour vous une référence - jusqu'à celles d'Edouard Herriot qui déclarait ici-même le 6 février 1924 - et non 1934 - dans le débat sur les décrets-lois : « Lorsque le Parlement se dessaisit du pouvoir de faire la loi, il n'a plus qu'à partir. » Vous me direz que c'est peut-être ce que vous lui préparez (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*), mais là n'est pas la question.

Beaucoup plus grave, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre d'Etat - je vous le dis avec le sourire parce que les choses graves doivent être dites avec le sourire - vous ne respectez pas la lettre de la Constitution.

Puisque nous sommes en petit nombre...

M. Arthur Dehaene et M. Jacques Limouzy. Oui, mais les meilleurs !

M. Jean-Claude Martinez. ... l'absentéisme est devenu habituel, le vote, n'étant plus personnel, est plus œcuménique - je voudrais, mes chers collègues, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre d'Etat, que nous réfléchissions très sereinement. Quelle est la question juridique claire et précise qui se pose ? Elle est la suivante : peut-on adopter une loi d'habilitation sur la base de l'article 38 de la Constitution par le biais de la procédure de l'article 49, alinéa 3 ? En d'autres termes, peut-on coupler l'article 49, alinéa 3, avec l'article 38 ?

La réponse constitutionnelle, quoi que vous en pensiez, est non.

L'article 38 est exclusif de l'utilisation de l'article 49, alinéa 3, je vais vous en apporter deux preuves ; une preuve positive et une preuve *a contrario*, par l'absurde.

D'abord la preuve positive, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre d'Etat, dont chacun connaît toute l'expérience juridique, elle est administrée par la méthode traditionnelle de tous les juristes, celle du syllogisme, avec une majeure, une mineure et une conclusion.

La majeure, monsieur le Premier ministre, vous ne la contesterez pas : les règles dérogatoires sont d'interprétation stricte.

La mineure, personne ne la contestera davantage : l'article 38 est dérogatoire par rapport à l'article 34 dont le premier alinéa dispose : « Le Parlement vote la loi. » Tel est le principe. L'article 38, qui prévoit les habilitations, est une dérogation, une restriction. Dès lors, il est d'interprétation stricte : on ne peut pas aller au-delà de ce que sa lettre prévoit.

M. Jean-Marie Le Pen. Bien sûr !

M. Jean-Claude Martinez. Autrement dit, cet article se suffit à lui-même.

Que prévoit-il ? Il pose ses propres conditions d'application, ses propres limitations, et ce en trois longs alinéas. On ne peut rien lui ajouter. Si le constituant l'avait souhaité, il était assez grand pour le faire lui-même. On ne peut donc pas élargir son champ d'application à l'adoption des lois d'habilitation, qu'il permet, par l'utilisation de l'article 49, alinéa 3, qu'il ne prévoit pas.

Je vous accorde, monsieur le Premier ministre, qu'en droit commun ce qui n'est pas interdit est permis ! C'est même tout le libéralisme que nous vous reprochons de ne pas pratiquer de façon marquée. Selon l'adage du vieux droit français, « Qui ne dit mot consent. » Si l'article 38 était de droit commun, ne prévoyant rien à propos de l'utilisation de l'article 49, alinéa 3, son silence pourrait être interprété. Malheureusement, il n'est pas de droit commun ; il est exceptionnel, donc d'interprétation stricte. Par conséquent, le silence de l'article 38, attentatoire aux droits du parlement, doit s'interpréter strictement au bénéfice de l'institution atteinte, le parlement, et non pas au bénéfice de l'institution qui porte atteinte, le Gouvernement, c'est-à-dire vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front National [R.N.]*)

Deuxième preuve, cette fois par l'absurde, *a contrario* de l'exclusion de l'article 49, alinéa 3, par l'article 38 : supposons quelques secondes que vous ayez raison - après tout, une fois n'est pas coutume ! (*Sourires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) - supposons possible le couplage de ces deux articles. A quoi aboutiraient-ils, monsieur le Premier ministre ? Au résultat suivant : deux impossibilités juridiques et deux monstruosité normatives.

D'abord deux impossibilités juridiques. la première : une loi d'habilitation, monsieur le ministre d'Etat, vous qui êtes un juriste incontesté et incontestable, s'analyse comme une délégation de pouvoirs - et le terme délégation est employé. Je ne vais pas vous, monsieur Balladur, vous qui appartenez à cette grande inaison vous faire l'injure de vous rappeler que, selon le B-A, BA de la jurisprudence du Conseil d'Etat, une délégation doit être expresse et non pas tacite. Or l'article 49, alinéa 3, faute de rejet par une motion de censure - ce qui n'est pas encore fait - aboutit à une adoption du texte sans vote, donc de façon tacite. Mais si la délégation doit être expresse, je voudrais, monsieur Balladur, que vous m'expliquiez comment l'autorisation, elle, pourrait ne pas être expresse.

Nous sommes tous d'accord : la délégation doit être expresse ; le Parlement doit donner une autorisation de délégation ; si la délégation doit être expresse, comment notre

autorisation pourrait-elle ne pas l'être ? Dans le langage du Conseil d'Etat, on dirait que l'autorisation n'est pas détachable de la délégation.

Deuxième impossibilité juridique : en aboutissant à une délégation tacite, l'article 49, alinéa 3, frapperait la loi d'habilitation du vice juridique suprême : plus que la nullité absolue - monsieur le ministre d'Etat, monsieur le Premier ministre, profitez-en pour compléter votre éducation en droit constitutionnel - vous frapperiez votre loi d'habilitation d'inexistence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

A aucun moment le consentement du Parlement ne se serait exprimé. Je n'ai pas l'ombre d'un doute que le Conseil constitutionnel ne commettrait pas les mêmes erreurs juridiques que vous.

M. Jacques Limouzy. Et pourtant elle tourne !

M. Jean-Claude Martinez. Comment ne pas voir, monsieur le ministre d'Etat, que la gravité du dessaisissement - et en matière économique et sociale, c'est un pan entier du pouvoir législatif qui tombe - implique que l'on fasse très attention au moment de l'autorisation, implique donc que ce dessaisissement soit vraiment exprimé, ce que l'article 49, alinéa 3, empêche précisément.

En fait, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le Premier ministre, vous arrachez vos ordonnances, comme certains arrachent des faveurs qu'on leur refuse. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que la loi est du genre féminin : elle ne peut pas être prise à la hussarde, comme de la soldatesque. (*Sourires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Je ne dis pas que vous violeriez les textes - nous ne sommes pas là pour faire de l'emphase - mais vous feriez du machisme constitutionnel. (*Sourires sur les mêmes bancs.*)

Monsieur le Premier ministre, un conseiller à la Cour des comptes a forcément l'esprit de géométrie, mais, depuis Pascal, tout le monde sait qu'il faut aussi avoir l'esprit de finesse, sinon on aboutit aux deux monstruosité juridiques que je vous annonçais au cas où vous auriez raison.

Première monstruosité : l'article 49, alinéa 3, est une exception à la procédure habituelle d'adoption des textes. Or cette exception sert à adopter une loi d'habilitation qui constitue elle-même une exception à l'article 34. Vous mettez le doigt dans une réaction en chaîne d'exceptions : d'exceptions en exceptions, c'est l'état de droit qui va devenir exceptionnel et c'est monstrueux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Seconde monstruosité : vous n'avez pas vu, monsieur le Premier ministre, que l'addition des articles 38 et 49, alinéa 3 - et c'est la raison pour laquelle je vous parlais de « Tchernobyl constitutionnel » - entraîne une mutation. Vous engendrez une procédure qui n'était pas connue et qui n'était pas voulue : le caractère exceptionnel de ces deux articles se potentialise par addition. Si l'un des fils de M. Debré, le médecin, avait été là, il aurait confirmé que tel médicament peut être bon, que tel autre peut l'être aussi, mais que l'addition des deux peut constituer un cocktail dangereux. Eh bien, en additionnant ces deux articles, qui ont chacun quelque chose de pervers, mais d'acceptable, vous créez un multiplicateur de perversité. L'addition de ces deux articles, c'est l'accouplement de Talleyrand et de Fouché. (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

C'est le pharisaïsme de l'article 49, alinéa 3, appuyé sur le bras de la perversité de l'article 38. (*Mêmes mouvements.*)

Comme il existe des mutations génétiques, l'accouplement de ces deux articles crée une mutation constitutionnelle. Vous engendrez une sorte de monstre constitutionnel, la trisomie 86 : le mongolisme constitutionnel. (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

En fait, et sans le dire, monsieur le Premier ministre, vous réformez la Constitution de vos pères. Il y avait l'article 11 - et Dieu sait la contestation qu'il a soulevée ici même - il y avait l'article 89 et, vous, vous inventez une nouvelle procédure, l'article 49, alinéa 3. Jusqu'à mardi dernier, il y avait dans notre Constitution trois séries d'ordonnances, monsieur le ministre d'Etat, que vous connaissez aussi bien que moi, sinon mieux : les ordonnances de l'article 92, qui ont disparu, les ordonnances de l'article 47 en matière budgétaire, les ordonnances de l'article 38. Et, vous, vous créez les ordonnances de l'article 38 bis : les ordonnances Chirac ! C'est d'ailleurs un privilège que vous par-

tagez avec Wallon, qui a attaché son nom à une réforme constitutionnelle qui a permis d'adopter la République à une voix de majorité : il y aura désormais la procédure constitutionnelle Chirac, comme il y a eu la taxe professionnelle Chirac, adoptée à trois ou quatre voix de majorité. (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Cela me paraît très sérieux, monsieur le Premier ministre, car vous portez ainsi atteinte à l'esprit et à la lettre de la Constitution, et ce cas n'est pas isolé !

Depuis quarante et un jours, quelle permanence, quelle continuité, quelle régularité dans le mépris de l'institution parlementaire ! Dès le 2 avril, immixtion de l'exécutif dans la composition du législatif, violation de l'article 16 de la Déclaration de 1789 sur la séparation des pouvoirs. Vous n'êtes pas à ça près !

M. Jacques Toubon. Vous non plus !

M. Jean-Claude Martinez. Non-respect de l'article 43 de la Constitution sur le droit de débattre en commission : on arrête la discussion de la loi d'habilitation en commission des finances.

Violation de la délégation des pouvoirs en commission des lois. On n'est pas à ça près !

Violation quotidienne de l'article 27, alinéa 2, sur le vote personnel. En commission des finances, c'est le mépris absolu : on commence la discussion de la loi de finances rectificative sur un dossier de presse. On ne pouvait pas faire mieux !

Vous savez comme moi que Lombroso disait qu'il y avait des « criminels nés ». Je crains, monsieur le Premier ministre, qu'en matière constitutionnelle, vous, vous ne deveniez un délinquant d'habitude. (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Je vous le dis en juriste : vous n'avez pas d'excuse. On peut préférer la légitimité au droit si l'on a, pour le faire, des raisons supérieures. De Gaulle l'a fait le 18 juin et, avant lui, Antigone. Mais d'Antigone, vous m'accorderez, pour employer le langage de Buren ou de M. Léotard, que vous n'avez pas tout à fait le *look*. (*Sourires.*)

Vous invoquez l'excuse de la rapidité, celle de la nécessité, mais ce ne sont que fausses raisons, et je vais le démontrer rapidement.

La rapidité ? Si vous vouliez aller vite, il y a trois semaines que vous auriez dû appliquer l'article 49, alinéa 3. Vous avez perdu du temps bêtement ! A supposer que vous n'avez pris votre décision que mardi, que vous ayez tergiversé - vous venez d'une terre du radical-socialisme, le Sud-Ouest ! - pour aller vite, ce n'est pas à l'article 49, alinéa 3 qu'il fallait recourir, mais à l'article 44, alinéa 3. Avec le vote bloqué, le texte était adopté dès mardi soir. Vous avez perdu trois jours. Il ne s'agissait donc pas d'aller vite.

Mais vous ne pouvez pas non plus invoquer la nécessité.

M. le président. Monsieur Martinez, vous avez déjà dépassé de dix minutes le temps qui vous était alloué. Je tolère ce dépassement parce que vous avez beaucoup de talent et que l'Assemblée est très attentive à ce que vous dites, mais n'en abusez pas !

M. Jean-Claude Martinez. Je n'abuserai pas, monsieur le président.

En 1916, la Chambre refuse les pleins pouvoirs à Briand. Clemenceau l'emporte sur les armées des Empires centraux sans article 16, sans décrets-lois, sans pleins pouvoirs. Vous, monsieur le Premier ministre, vous n'affrontez que les troupes clairsemées des hommes du paléolithique derrière M. Krasucki ; vous affrontez les « babas cool » post-soixante-huitards aux côtés de M. Edmond Maire ; vous affrontez les papy Mougeot cacochymes, énurésiques et impuissants de M. André Bergeron (*Rires*), et pour vaincre tout cela vous avez besoin de pleins pouvoirs, de la loi d'habilitation !

Vous êtes, comme quelqu'un le disait dans un débat célèbre, le Premier ministre de la France, vous n'êtes pas le chef d'un gouvernement sorti d'une opérette d'Offenbach ! Est-il sérieux de vous livrer à un hold-up constitutionnel pour une motivation aussi dérisoire ?

La vérité, je vous le dis les yeux dans les yeux - un autre regardait la France au fond des yeux - est que vous êtes un pasteur qui a peur que ses brebis - surtout si elles sont U.D.F. - ne s'égarant dans le pré de la proportionnelle, où le bonheur court vite. Alors, pour éviter qu'elles ne s'égarant,

comme tous les bergers, vous lancez votre chien, en l'occurrence l'article 49, alinéa 3, pour mordre les jarrets des brebis U.D.F. qui ne veulent pas être conduites la semaine prochaine à l'abattoir de la réforme électorale.

Même si je m'exprime sur le ton de la plaisanterie, c'est très grave car l'article 3 de la Constitution existe toujours : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ». Ces représentants, ce ne sont pas les bureaux, l'Ecole nationale d'administration, toute cette technocratie qui peuple votre cabinet, monsieur Balladur, comme celui des autres ministres.

Je crois que dans le domaine constitutionnel, vous filez du mauvais coton, un coton avec lequel on peut tout faire, même les tuniques, et même celle de Nessus, monsieur le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Michel Coffineau, à qui je demanderai naturellement de respecter son temps de parole.

M. Michel Coffineau. Monsieur le Premier ministre, votre gouvernement prétend vouloir améliorer la situation de l'emploi par des mesures prises par voie d'ordonnances, mais il veut en réalité uniquement donner satisfaction à la partie la plus rétrograde du patronat français qui entend régner sur des salariés inquiets et en situation précaire, et vous n'avez de cesse de l'encourager, de l'aider dans sa médiocre besogne et sa pétitesse en supprimant sans vergogne les garanties pour les travailleurs et les verrous que des décennies de luttes et de débats ont permis de poser afin d'établir un bon équilibre entre les droits et les devoirs de chacun.

Le débat de ce projet de loi d'habilitation, que vous refusez de mener jusqu'à son terme, a tout de même permis de lever un peu le voile sur vos intentions.

Vous voulez, suivant en cela une certaine demande patronale, introduire de la souplesse dans le contrat de travail des salariés. Dans l'article 2 du projet de loi, vous cherchez à assouplir ce que vous appelez les contraintes à l'application du contrat de travail à durée déterminée et du travail temporaire. Avant 1981, il existait une forte tendance en faveur de la précarité organisée. Les gouvernements de la gauche ont limité le nombre de cas où il était possible de recourir aux contrats à durée déterminée ou de travail temporaire. Vous voulez, à l'inverse, augmenter, par ordonnance, le nombre et allonger la durée de ces contrats, supprimer, dans certains cas, la nécessité de l'autorisation administrative et modifier les conditions de renouvellement des contrats qui permettent de ne pas remplacer abusivement les contrats de travail normaux, c'est-à-dire à durée indéterminée.

Vous voulez faire tout cela, mais pour qui ? La durée moyenne autorisée est de six mois et au maximum de deux ans. Or, en pratique, la plupart des entreprises recourent à ces types de contrat pour des durées qui, souvent, ne dépassent pas quelques semaines. La souplesse est donc suffisante et vous recherchez systématiquement la précarité qui met les salariés en situation difficile, sans possibilité d'acquiescer de l'ancienneté, d'avoir de l'avancement, de bénéficier d'une progression sociale légitime, dans la crainte de ne pas retrouver un contrat de travail à la fin de celui qui est en cours. Nous étions la souplesse, vous êtes la précarité !

Vous prétendez lever des obstacles au développement du travail à temps partiel. Or, en cinq ans, celui-ci s'est beaucoup plus développé dans notre pays que dans tous les autres pays d'Europe. Les salariés craignent réellement, et je le comprends, que vous ne recherchiez, là aussi, les moyens de revenir sur des garanties individuelles qui ont permis de sortir le travail à temps partiel de la situation inférieure et désavantageuse qu'il avait autrefois.

Vous voulez, dites-vous encore, favoriser l'emploi des jeunes en réduisant les charges sociales. Cela nous paraît utile s'il s'agit de favoriser la formation en alternance que les gouvernements précédents avaient mise en œuvre mais pour le développement de laquelle nombre d'entreprises n'ont pas encore fait, malheureusement, l'effort nécessaire. *A contrario*, réduire les charges sociales systématiquement pour tout emploi de jeune est une tout autre affaire. Sans sélectivité, la crainte est réelle de voir ces dispositions avoir pour conséquence non pas une création nette d'emplois pour les jeunes mais un transfert au détriment des plus anciens, et particulièrement de ceux qui, ayant atteint l'âge fatidique de cinquante ans ressentent une angoisse dramatique, car toute

reconversion leur apparaît souvent comme impossible. Est-ce que cela, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, ne donne pas un certain éclairage à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. On ne peut pas vous empêcher de fantasmer !

M. Michel Coffineau. Si une telle mesure est votée, les chefs d'entreprise pourront immédiatement et sans aucun contrôle licencier, par petits paquets de neuf, des salariés, et notamment des salariés âgés, moins efficaces que d'autres parce que leur formation n'aura pas suivi l'évolution technologique, et réembaucher aussitôt d'autres salariés, pour empêcher une prime ou pour recruter sur des emplois précaires.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous avez déjà entendu parler de l'indemnité de licenciement ?

M. Michel Coffineau. Ce n'est pas avec une indemnité de licenciement que l'on retrouve un emploi !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Le licenciement d'une personne âgée de cinquante ans coûtera plus cher que ne rapporteront les 25 p. 100 d'exonération des charges sociales. C'est absurde, ce que vous dites !

M. Michel Coffineau. Comme le soulignait Michel Rocard, les licenciements refusés le sont au motif que leur prétendue justification économique ne tient pas. Pourtant, il va de soi que nombreux sont les chefs d'entreprise qui ont l'intelligence de ne pas déposer un dossier indéfendable. Mais, désormais, ils n'hésiteront plus ! Nous avions fait en sorte que, par le biais de l'autorisation, fût évité l'arbitraire et dans le choix des salariés à licencier et dans la mise en œuvre de procédures de reclassement ou de reconversion. Tout cela va disparaître : en faisant sauter tous ces verrous, vous substituez la loi de la jungle à la loi républicaine !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mazette !

M. Michel Coffineau. On a fait observer, avec une certaine ironie, que les socialistes n'avaient pas voté la loi de 1975.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Michel Coffineau. En effet, et ils ont eu raison car les garanties offertes à cette époque aux salariés étaient largement insuffisantes. Nous en avons tenu compte...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ben voyons !

M. Michel Coffineau. ... puis dans la loi de 1982 - c'est un des points forts du refus des socialistes - ...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Les communistes n'ont pas fait la même erreur !

M. Michel Coffineau. ... nous avons permis aux représentants du personnel, notamment, d'avoir les moyens de connaître la réalité économique de l'entreprise et donc de pouvoir juger eux-mêmes de la réalité du motif économique du licenciement.

M. Michel Sapin. Exactement !

M. Michel Coffineau. Ce que les parlementaires socialistes de l'époque avaient refusé pour cause d'insuffisance a été en partie comblée par nous et il était tout à fait normal qu'aujourd'hui nous défendions ce minimum de garanties que vous voulez rogner encore.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il faudra trouver autre chose !

M. Michel Coffineau. Moins de garanties pour les salariés, toujours plus pour les patrons rétrogrades - ils ne le sont pas tous - ...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Tout à l'heure ils étaient intelligents !

M. Michel Coffineau. ... dont vous satisfaisiez les fantasmes au détriment de l'efficacité économique.

Monsieur le Premier ministre, est-ce vraiment sur ces chefs d'entreprise-là que vous comptez pour donner aux salariés la place et les pouvoirs qui leur reviennent dans les conseils d'administration des sociétés anonymes ? Si, avec votre participation dite améliorée, vous tentez de masquer la nocivité de vos autres mesures, eh bien ! cela ne marche pas ! Personne n'y croit. Que signifierait une entreprise qui aurait, d'un côté, des salariés sans ancienneté, licenciables à tout moment, dociles par nécessité et n'ayant aucunement le cœur à bien la faire fonctionner - car le lendemain ils pourraient ne plus en faire partie - et de l'autre, un malheureux travailleur pris en otage ou en caution, nommé par l'assemblée générale des actionnaires sans aucun lien réel avec les travailleurs concernés ? Quelle mystification ! Quelle parodie !

Dans cette triste affaire, que devient, monsieur le Premier ministre, votre volonté affichée de faire en sorte que l'économie française soit forte, compétitive pour cette guerre économique mondiale à laquelle nous sommes tous confrontés ?

Tout le monde est d'accord pour dire : il faut moderniser, il faut être compétitif, il faut rechercher la croissance, il faut favoriser les investissements. Mais tout le monde sait aussi que cela doit procéder d'un effort compris et accepté par l'ensemble du corps social, et en particulier par les salariés. Cette compréhension était en bonne voie. Si nombre de salariés acceptaient encore difficilement que leur pouvoir d'achat augmente peu ou même pas du tout, ils savaient pouvoir compter, à titre de compensation, sur une amélioration raisonnable et équilibrée de leurs droits et de leurs garanties. Or cela, vous allez le casser. Vous ouvrez dans le code du travail des brèches où vous placez des bâtons de dynamite. Peut-être sauterez-vous avec et, compte tenu des échéances futures, peut-être devrais-je m'en réjouir. Mais je ne le puis car vous allez déchirer le tissu social français. Au lieu d'aider la France à relever la tête face aux grands, vous faites tout pour qu'elle la baisse servilement en hommage aux saints libéraux.

Je ne peux que m'associer aux orateurs qui ont déjà dénoncé le principe d'une loi d'habilitation sur un tel sujet. Je ne peux que condamner votre volonté d'arrêter le débat et d'empêcher que telle ou telle disposition nuisible que vous prévoyez pour les ordonnances soit aujourd'hui connue. Enfin et surtout, je ne peux que condamner l'accélération d'une politique de retour à l'injustice sociale et qui est vouée à l'insuccès économique.

C'est un mauvais coup pour les travailleurs, pour l'économie, pour la France. C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, je pense, avec mes collègues socialistes, que votre gouvernement doit être censuré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean-Marie Le Pen. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. C'est trop tard, monsieur Le Pen. J'ai donné la parole à M. le Premier ministre. Vous pourrez intervenir quand il aura terminé.

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le président, je le regrette, car le débat est interrompu au détriment de ceux de nos collègues inscrits régulièrement après l'orateur précédent.

M. le président. Le débat n'est pas interrompu, monsieur Le Pen. Attendez de savoir de quoi il s'agit pour parler ! Monsieur le Premier ministre, vous avez la parole.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai écouté avec attention ce qui s'est dit jusqu'à maintenant. J'écouterai, bien sûr, les orateurs qui interviendront après moi, cet après-midi et ce soir, et je leur répondrai.

Dans mon propos, vous trouverez une réponse à tous les points qui ont été abordés, à l'exception toutefois de l'analyse - si j'ose utiliser ce mot - qu'a développée M. Martinez, analyse qui m'inspire quelques brèves réflexions.

Durant l'essentiel de son intervention, brillante du reste, je me suis rappelé une chose, qu'étant jeune j'avais un peu de mal à comprendre, ne sachant pas alors qu'on appelait cela un sophisme, lequel se présente avec une majeure, une mineure et une conclusion.

La majeure se réfère à un principe d'économie politique bien connu, tout à fait classique, à savoir que tout ce qui est rare est cher. La mineure était une constatation que chacun

peut faire, notamment sur ces marchés du Sud-Ouest dont vous avez bien voulu reconnaître, monsieur Martinez, que je les connaissais bien, à savoir qu'un bon cheval à bon marché est rare. On pouvait en conclure, par un raisonnement analogue à celui que vous avez développé à propos de la Constitution, qu'un bon cheval à bon marché est cher. (Sourires.)

J'en étais là de mes réflexions au sujet de votre analyse de la Constitution lorsque j'ai compris, en entendant votre conclusion, qu'il ne s'agissait pas pour vous de nous donner une leçon de droit constitutionnelle, même avec humour et talent, ni d'insérer votre réflexion dans le débat sur la loi d'habilitation dans les domaines économique et social, mais de préparer le débat de la semaine prochaine sur la loi d'habilitation relative à la réforme électorale.

Nous en reparlerons le moment venu, mais je crains que vous ne nous soyez trompé de débat. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu vous répondre tout de suite, n'ayant pour le reste rien à ajouter puisque vous ne m'avez posé aucune question sur ce qui est aujourd'hui en cause entre le Gouvernement et le Parlement. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la loi d'habilitation économique et sociale qui a fait l'objet de vos débats et qui est soumise à l'approbation de votre assemblée est le premier des textes fondateurs de la nouvelle politique. Grâce à cette loi, qui permettra au Gouvernement de légiférer par ordonnances sur des sujets aussi importants que la privatisation des entreprises publiques, les mesures en faveur de l'emploi ou l'amélioration du droit du travail, le démantèlement du contrôle des prix et la participation des salariés, le changement auquel les Français aspirent et qu'ils attendent avec autant d'impatience que de détermination entrera encore davantage dans les faits. Demain, des étapes décisives seront franchies, conformément aux vœux de tous ceux qui, dans notre pays, font confiance à la liberté et à l'initiative pour relancer l'économie, renouer avec la croissance et aborder l'avenir avec un dynamisme retrouvé.

Nous sommes prêts, les textes sont prêts, et je dirais que la France est prête. Il y a actuellement, dans notre pays, une attente en forme d'espérance, et le Gouvernement est bien décidé à la satisfaire.

Votre assemblée vient de connaître de longues journées de débats. Chacun a pu, à loisir, s'exprimer, faire connaître son approbation, ses réticences ou son désaccord. Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, ainsi que les autres ministres intéressés ont répondu aux intervenants de manière détaillée. L'examen des articles s'est déroulé pendant plus de quatre-vingt-cinq heures. Il a été l'occasion d'un travail de fond. Plus de 600 amendements ont été déposés, et près de 400 ont été discutés. Chaque article a fait l'objet d'une présentation par le rapporteur général de la commission des finances et les ministres concernés. Chaque amendement a fait l'objet d'un débat. Le texte du Gouvernement a été précisé à la suite des différentes observations de votre assemblée. Je m'en réjouis car, c'est vrai, la vigueur d'une démocratie se mesure aussi à la qualité des discussions parlementaires.

Pour autant, ne laissons pas le verbe paralyser l'action en la retardant indéfiniment, car ce serait gravement méconnaître la volonté populaire qui s'est exprimée le 16 mars dernier.

Les Français veulent que le Gouvernement accentue et amplifie encore l'action considérable engagée depuis plus d'un mois. Ils en perçoivent parfaitement l'urgence et la nécessité. C'est cette urgence qui a justifié le recours à la procédure de l'article 49, troisième alinéa, de notre Constitution.

Pourquoi y a-t-il urgence ? Pour une raison très simple : nous n'avons pas trouvé la France en bon état, je tiens à le dire clairement.

Certes, la conjoncture mondiale s'est sensiblement améliorée depuis quelques années, avec une croissance qui, globalement, est de l'ordre de 3 p. 100. Certes, le prix du pétrole a baissé, créant pour les pays consommateurs des marges de manœuvre nouvelles. Certes, l'inflation a partout reculé. Mais notre pays n'a pas profité de cette amélioration générale.

La France n'a pas su prendre le train du redressement. Avec une croissance de 0,6 p. 100 en 1983, de 1,5 p. 100 en 1984, de 1,1 p. 100 en 1985, elle a fait figure de lanterne rouge.

De la même façon, les effectifs occupés, dans notre pays, ont continué d'année en année à régresser : de 0,8 p. 100 en 1983, de 1,5 p. 100 en 1984, de 1 p. 100 en 1985. Notre pays, phénomène historique, n'a pas perdu moins de 647 000 emplois au cours des cinq dernières années. C'est une évolution sans précédent.

M. Gérard Fuchs. C'est la même chose pour d'autres pays !

M. le Premier ministre. Quant au nombre des demandeurs d'emploi, s'il s'est stabilisé depuis un an au niveau très élevé de près de 2 400 000, c'est grâce à des subterfuges tels que les travaux d'utilité collective, les dispositifs de cessation anticipée d'activité, les dépenses de pointage pour les chômeurs âgés, et aussi grâce à une gestion plus stricte des fichiers de l'Agence nationale pour l'emploi.

Mais ces artifices n'ont qu'un temps, et l'I.N.S.E.E., dans les prévisions qu'elle a publiées lundi et qui, naturellement, ne prennent pas encore en compte les effets des mesures prises par mon gouvernement, prévoyait une nouvelle augmentation de plus de 150 000 du nombre des chômeurs à la fin de 1986.

Je n'insisterai pas davantage. De tels chiffres permettent de mesurer la gravité de la situation, même s'ils traduisent mal la détresse, le découragement, le désarroi qui en sont, en particulier chez les jeunes, la conséquence directe.

Tout cela, les Français le savent.

Ils voient bien que, d'année en année, notre retard sur nos partenaires s'est accru, que l'investissement reste encore très inférieur à celui de nos voisins.

Ils voient bien que, depuis 1981, nos parts sur les marchés extérieurs, d'année en année, se dégradent. Nous avons 10,8 p. 100 du marché mondial en 1980, et 9,4 p. 100 seulement en 1985, soit une diminution de plus de 13 p. 100 de nos parts.

Ils voient bien que nos progrès dans la lutte contre l'inflation sont insuffisants. A titre d'exemple, sur les douze derniers mois, notre différentiel d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne a été de près de trois points.

Ils voient bien, aussi, que les engagements pris par le précédent gouvernement en ce qui concerne la réduction des charges publiques n'ont pas été tenus. Le taux des prélèvements obligatoires rapporté au produit intérieur brut s'est établi, en 1985, au niveau record de 45,5 p. 100.

Ils savent que, malgré d'importantes opérations de débudgétisation, le déficit des comptes publics, Etat et sécurité sociale, s'est accru chaque année. En 1986, sans le collectif et l'effort d'économie engagé par le nouveau gouvernement, ce déficit aurait tendu vers 162 milliards de francs pour le budget, compte non tenu de quelque 20 à 25 milliards de francs pour le régime général de sécurité sociale.

Enfin, tous les Français, et surtout ceux qui entreprennent, quelle que soit leur fonction dans l'économie, mesurent tous les jours combien est paralysant pour leur activité le poids de la réglementation.

Certes, l'abus des règlements et des procédures ne date pas de 1981. Le dirigisme, l'interventionnisme sont de longues traditions françaises et certains des textes les plus importants que nous souhaitons abroger aujourd'hui datent de plus de quarante ans. Mais ce sont justement les excès qui ont été commis depuis cinq ans qui ont fait clairement apparaître aux Français combien la sédimentation des textes, la multiplication des procédures, le développement des contrôles pouvaient freiner l'activité, empêcher le développement, en un mot, créer et entretenir le chômage.

Les Français veulent que cela change, et que cela change vite. Ils ne supportent plus de voir notre croissance ralentie alors qu'autour de nous nos voisins se développent. Ils ne supportent plus de voir leurs fils, leurs filles, condamnés au chômage et pour de longues durées : plus d'un jeune Français sur quatre est frappé, ce qui constitue un trieste record européen.

Ils ne supportent plus d'être bridés dans leurs initiatives par des réglementations aujourd'hui dépassées. Ils attendent de nous que nous libérions l'économie et la société. Ils nous l'ont formellement demandé par leur vote du 16 mars dernier.

Aux Français, je dis : vous pouvez compter sur nous. Le Gouvernement tient et tiendra tous ses engagements, tous ceux qui figurent dans la plate-forme que l'U.D.F. et le R.P.R. ont signé ensemble avant les élections.

Voilà cinquante-cinq jours seulement, le Gouvernement se constituait et se mettait à l'ouvrage. Au vu de tout ce qui a été fait, lancé, entrepris pendant cette courte période, qui pourrait sérieusement prétendre que le changement n'est pas engagé, qu'il n'est pas à l'ordre du jour ?

Certes, nous avons le souci des règles de la démocratie, comme des exigences du pragmatisme. Certes, nous voulons agir vite, mais sans précipitation, en profondeur, mais sans excès ni imprudence, résolument, mais sans sectarisme idéologique.

Cela étant, bien des décisions, bien des réformes ont été prises ou engagées !

La libération de notre économie, jointe au rééquilibrage des comptes publics, nous sommes en train de lui donner vie et réalité. Qu'on en juge !

L'ajustement monétaire du 6 avril a rétabli la compétitivité de nos produits et a provoqué un afflux massif de capitaux et de devises.

Cela me permet de vous faire observer, monsieur Rocard, vous qui avez critiqué l'ajustement monétaire de 6 p. 100 auquel nous avons procédé, qu'entre celui-ci et le dernier intervenu sous le précédent gouvernement, la différence entre la France et l'Allemagne s'est établie à treize points en termes de prix et à plus de sept points en termes de coûts.

M. Michel Sapin. Et avec l'Italie ? Avec la Belgique ?

M. Michel Rocard. Et le dollar a évolué en sens inverse !

M. le Premier ministre. Cela imposait à l'évidence, l'Allemagne étant notre premier client et notre premier fournisseur, qu'un réajustement monétaire intervint.

J'ajoute que les rentrées de devises et de capitaux ont été considérables. Elles sont sans précédent dans l'histoire monétaire depuis le lendemain de la dernière guerre mondiale et témoignent à la fois du besoin qui s'était exprimé et de la confiance qui s'est manifestée en notre faveur. Or vous savez parfaitement, monsieur Rocard, quelles que soient les subtilités de la technique, que la confiance est le fondement même de l'économie et de ses mécanismes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Le collectif budgétaire qui vient d'être déposé nous permettra d'apurer les comptes de l'Etat et d'engager une vraie politique d'économies, qui va se poursuivre dans la préparation du budget de 1987.

Je n'ai pas le souvenir d'un collectif budgétaire - les experts trouveront peut-être une exception - qui se soit traduit par une réduction du déficit prévu dans la loi de finances initiale. Nous devons en effet - c'est la clef de voûte de notre politique - réduire les prélèvements obligatoires qui ont atteint dans notre pays un niveau paralysant et, en même temps, éliminer progressivement les déficits accumulés depuis cinq ans. Cela nous obligera à un effort extrêmement rigoureux dans la gestion des dépenses publiques.

Traduisant cette volonté, un ensemble de mesures que nous croyons propres à rétablir la confiance vont être proposées. Vous aurez à les examiner, lors de la discussion du collectif budgétaire.

Il s'agit, en particulier, de mesures fiscales : une baisse de l'impôt sur les sociétés, un abattement unifié sur les produits de l'épargne, des mesures en faveur des petits contribuables sont inscrits dans le collectif ou prévus pour le budget de 1987.

Ces mesures expriment clairement les grands objectifs qui seront visés : allègement de la pression fiscale sur les entreprises et sur les particuliers, et simplification systématique des réglementations.

Nous avons également décidé de procéder à une libération très importante des changes. Dès le 6 avril, à l'occasion du réaménagement monétaire, les premières mesures ont été prises. Elles ont été complétées ce matin même par de nouvelles décisions.

Désormais, la suppression de l'obligation de cession anticipée des recettes d'exportation, l'autorisation de couverture à terme des importations, jusqu'à six mois, la libération des investissements et des emprunts des entreprises à l'étranger, le relèvement des limites pour les retraits en espèces des particuliers et la suppression de la devise-titre, sont acquis. Dès aujourd'hui, la libération des changes est donc pratiquement réalisée.

En outre, la plupart des prix ont déjà été libérés. C'est le cas de la quasi-totalité des prix des produits industriels et de la plus grande part des marges commerciales ; les autres seront libres avant la fin de l'année.

Nous allons, en effet, abroger les ordonnances de 1945, ce qui aura pour conséquence la suppression totale, définitive et irréversible du contrôle des prix et l'élaboration d'un nouveau droit de la concurrence.

La baisse des taux d'intérêt a été largement engagée. Depuis le 16 mars, elle avait déjà été de l'ordre de un point pour les taux en Bourse des emprunts publics et divers types de prêts aux entreprises - ceux de la C.G.P.M.E. et du Crédit national, notamment. Ce mouvement, nécessaire pour l'investissement, a été, dès ce matin, relancé, comme M. le ministre d'Etat s'en est expliqué aujourd'hui même. La baisse des taux du livret A et des bons du Trésor va, en effet, permettre de réduire immédiatement les taux des prêts aux entreprises, au logement des particuliers et aux collectivités locales. L'investissement et la construction vont s'en trouver ranimés, et Dieu sait qu'ils en ont besoin !

J'observe néanmoins que la décision prise maintient une rémunération réelle des livrets A, supérieure à tout ce qui a été connu dans le passé.

En ce qui concerne la privatisation, parce que nous sommes fermement décidés à rendre au secteur concurrentiel un ensemble important d'entreprises et de banques du secteur public, nous allons engager le processus par ordonnances, comme nous y autorisera, je l'espère bien, la loi d'habilitation.

De même, nous souhaitons prendre des ordonnances relatives à l'intéressement et à la participation, grande idée à laquelle il importe de redonner vie et dynamisme.

En outre, dans un avenir très proche, nous proposerons au vote du Parlement divers projets de loi. En particulier, dans le souci d'assurer aux citoyens une meilleure garantie de leur liberté, nous améliorerons les procédures fiscales et douanières, en vue de mieux protéger les droits des Français dans le cadre d'une véritable charte des contribuables.

Enfin, la loi Quilliot sera abrogée, et des mesures seront prises pour relancer la construction, sinistrée par ceux qui nous ont précédés.

M. Gérard Fuchs. Oh !

M. le Premier ministre. Quant à l'emploi, chacun sait qu'il figure au premier rang de nos priorités et que toutes les mesures que nous allons prendre dans le cadre de la loi d'habilitation n'ont d'autre but que de lutter contre le chômage.

L'engagement d'un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, grâce à des réductions sensibles des cotisations sociales : 25 p. 100, 50 p. 100 ou 100 p. 100 selon les cas, traduit concrètement notre souci de tout faire pour que les jeunes puissent entrer dans la vie active et cessent d'être des exclus de la société.

Si la loi d'habilitation est adoptée par votre assemblée, nous pourrions appliquer le programme que nous nous sommes fixé, et permettre, notamment, à tout employeur qui embauche un jeune de moins de vingt-cinq ans de ne plus payer de cotisations d'allocations familiales à compter du 1^{er} mai 1986, et cela pendant un an.

Dans le même esprit, des mesures spécifiques sont prévues pour aider les chômeurs de longue durée, qui sont souvent des travailleurs plus âgés.

De même, le gel des seuils fiscaux pendant trois ans, avec un système d'atténuation pour les trois années suivantes, donnera aux petites entreprises la possibilité d'embaucher sans s'exposer à des charges ou des contraintes nouvelles.

Pour relancer l'emploi, il est impératif de libérer l'entreprise des carcans qui l'enserment et qui n'ont cessé de se resserrer depuis cinq ans. C'est pourquoi nous allons assouplir les modes de travail, en facilitant le recours aux contrats à durée déterminée, au travail temporaire et au temps partiel, et cela dans les plus brefs délais. C'est pourquoi aussi nous allons procéder à un aménagement du temps de travail, qui interviendra au vu des résultats des négociations entre les partenaires sociaux.

Par ailleurs, nous allons réformer le fonctionnement du service public de l'emploi pour améliorer le placement des chômeurs.

Quant à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, le projet de loi qui a été examiné lors de la dernière réunion du conseil des ministres sera proposé très

prochainement au vote du Parlement, car chacun sait combien il est vital pour les entreprises de pouvoir gérer plus librement leurs effectifs, dans le respect, bien entendu, des droits des salariés. C'est une des conditions essentielles à la création de nouveaux emplois.

Toutes ces mesures, auxquelles il faut ajouter l'atténuation des effets dus au franchissement des seuils sociaux ainsi que la mise en place d'un nouveau statut social simplifié pour les petites et moyennes entreprises leur permettront de mieux s'adapter à la conjoncture, contribueront à leur développement et seront donc génératrices d'emplois productifs, les seuls que l'on puisse prendre réellement en compte.

Voilà, brièvement, ce qui a changé en cinquante-cinq jours, dans le seul domaine économique et social, et ce qui sera fait demain, non pas dans un avenir imprécis, qui est celui des déclarations d'intention, mais dans un avenir très proche, qui se mesure en semaines, et qui est celui des actes.

Nous avons trouvé une France économiquement affaiblie et entravée par des charges et des réglementations paralysantes. Nous voulons lui redonner force et liberté, parce que nous savons que la libération de l'économie est la voie nécessaire du redressement national.

De jour en jour, mesure après mesure, la France, vous le voyez, va changer. Et la libération des contraintes va donner aux entreprises d'autant plus d'occasions d'entreprendre et de se développer que la conjoncture économique internationale semble aujourd'hui un peu plus favorable. C'est ainsi, et ainsi seulement, que l'on peut espérer interrompre et ensuite inverser le processus de dégradation de l'emploi dans notre pays.

Le Gouvernement sait bien qu'on ne crée pas d'emplois par décret. Les emplois ne se créent que dans les entreprises, et seulement quand celles-ci, dans un contexte positif, avec des perspectives claires de rentabilité, peuvent investir, embaucher, en un mot se développer.

Le rôle du Gouvernement est de créer cet environnement porteur. Pour atteindre cet objectif, nous irons aussi vite et aussi loin qu'il sera nécessaire. Notre détermination est totale. Nous en donnons la preuve dans le domaine économique et social, mais aussi dans tous les autres secteurs qui intéressent la vie quotidienne des Français, et je pense en particulier à la sécurité.

Nous avons trouvé une France inquiète et qui souhaite être confortée dans ses droits les plus élémentaires, le droit d'aller et de venir à sa guise, de posséder sans être agressé ou détourné. Là encore, il fallait agir sans hâte, mais avec une fermeté sans équivoque.

C'est pourquoi des instructions très fermes ont été données aux différents services de manière à accroître la présence sur la voie publique et la mobilité des personnels de la police nationale. Cette volonté nouvelle de lutter sans faiblesse contre la délinquance, la criminalité et le terrorisme a constitué pour l'ensemble des services de police une grande motivation supplémentaire.

M. Jacques Toubon. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Chacun a d'ailleurs pu constater que des résultats très encourageants avaient d'ores et déjà été obtenus dans la lutte contre le terrorisme. C'est ainsi que certains militants et responsables du mouvement Action directe, notamment, ont été arrêtés, qui couraient depuis longtemps.

L'efficacité des services de police a permis, dans le même temps, d'éclaircir plusieurs affaires judiciaires dont certaines - et je pense ici à l'assassinat du juge Michel - (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Michel Sèpin. Facile !

M. le Premier ministre. ... avaient eu un grand retentissement dans l'opinion publique. Ces excellents résultats sont dus à l'action méthodique, courageuse et patiente des services de police auxquels je tiens à rendre aujourd'hui hommage et qui ont retrouvé, eux aussi, confiance et espoir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Il ne suffit pas cependant d'affirmer une volonté nouvelle et de rendre à la police nationale et à la gendarmerie confiance en leurs missions. Il faut aussi, en les respectant, donner à ces services les moyens de leur efficacité quotidienne.

C'est la raison pour laquelle j'ai fait préparer, au cours du mois d'avril, un ensemble de textes législatifs dont la présentation au Parlement interviendra au début du mois de juin.

Leur objectif est tout à la fois de permettre une meilleure prévention des crimes et des délits, notamment par l'élargissement des possibilités de contrôle d'identité, de faciliter la répression du terrorisme et du grand banditisme et d'assouplir les modalités de reconduite à la frontière ou d'expulsion des étrangers en séjour irrégulier ou dont la présence sur notre territoire serait une menace pour l'ordre public. Ce dispositif associe donc de façon étroite la prévention et la répression.

Dans le même temps, le ministre délégué chargé de la sécurité a d'ores et déjà fait étudier par ses services la possibilité pour les appelés du contingent d'effectuer leur service national dans la police. Dès le mois d'octobre prochain, quatre cents d'entre eux, à titre expérimental, apporteront ainsi leur concours à la police nationale.

Cette décision, jointe à la création d'emplois supplémentaires d'inspecteur et de gardien de la paix, disposition sur laquelle le Parlement sera appelé à se prononcer dans le cadre du projet de loi de finances rectificative, sera de nature à donner à nos forces de police des moyens à la mesure de cet enjeu national que constitue la sécurité des citoyens.

Ainsi, on le voit, le Gouvernement agit. Je dirai même que le Gouvernement gouverne. J'aurais pu évoquer bien d'autres domaines également marqués par des décisions importantes, de celles qui donnent à la vie politique une tonalité nouvelle. Je ne retiendrai que l'audiovisuel.

Le Gouvernement a ainsi décidé de proposer au Parlement de privatiser T.F.1, dans le cadre d'une loi beaucoup plus vaste qui organisera la liberté de communiquer dans une perspective moderne, concurrentielle et européenne. Pourquoi ?

La création audiovisuelle, chacun le voit aujourd'hui, stagne dramatiquement dans notre pays. L'argent de la redevance est très mal employé. Nous avons le choix entre deux voies : le déclin et le repli sur des structures inadaptées aux techniques modernes de communication ou la renaissance et la vitalité au profit du génie même de nos créateurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le Gouvernement a choisi la voie du courage et de l'avenir. J'invite chacun, et particulièrement les personnels de notre télévision, dont les droits seront naturellement respectés, à faire confiance au Gouvernement. Notre but est simple : donner plus et mieux aux téléspectateurs en utilisant davantage le talent de nos créateurs nationaux. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Louis Mexandeau. Il rêve !

M. le Premier ministre. C'est désormais à la France, à ses entrepreneurs, à ses salariés, à ses travailleurs, à tous les Français, de relever le gant.

Le Gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir pour rendre possible la croissance. Il ne peut suppléer, bien sûr, au dynamisme des hommes et à la pugnacité des entreprises.

Les Français demandent davantage de liberté. Nous sommes en train de les mettre en œuvre.

M. André Billardon. On le sent !

M. le Premier ministre. Moins de contraintes et de réglementations bureaucratiques. Nous sommes en train de les alléger.

Moins de charges et de prélèvements obligatoires. Nous sommes en train de les diminuer.

M. Louis Mexandeau. Vous ponctionnez les épargnants !

M. le Premier ministre. Davantage de sécurité. Nous travaillons, chaque jour, à l'assurer.

Enfin, les Français ont souhaité une France plus forte, plus indépendante, qui les rende fiers d'être français. Nous sommes en train de la construire, avec l'opiniâtreté, mais aussi la agresse des bâtisseurs.

Notre volonté est totale. Nos projets de lois sont prêts. La loi d'habilitation économique et sociale que le Parlement va, je l'espère, adopter, nous donnera les moyens indispensables à notre action.

C'est pourquoi je demande à votre assemblée de refuser la censure, afin de ne pas mettre en péril l'œuvre commune qu'avec sa majorité et le soutien actif des Français, le Gouvernement doit accomplir pour le redressement de la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Jean-Murie Le Pen, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le président, j'interviens en me fondant sur l'article 49-3 du règlement de l'Assemblée nationale, qui organise les débats de notre assemblée.

M. le président. L'article 49-3 de la Constitution, monsieur Le Pen ?

M. Jean-Marie Le Pen. Non, monsieur le président. L'article 49-3 du règlement. Ce sont des choses qui arrivent ! (*Sourires.*)

Avec toute la courtoisie due à nos frères du Gouvernement, je tiens tout de même à rappeler que nous sommes non pas un lit de justice mais le siège de la souveraineté nationale, dont chaque député détient une part. Le règlement peut-être mais surtout la coutume exigent que le Gouvernement entende tous les orateurs avant de leur répondre. Mais il est vrai qu'il y a dans notre assemblée un nouveau Dieu, ou plutôt une nouvelle déesse, la télévision, à laquelle il faut bien sacrifier. Beaucoup craignent une évolution vers un régime présidentiel. C'est plutôt vers une monarchie télévisuelle que nous allons !

Par estime et respect pour mon collègue, M. Briant, j'aurais souhaité que M. le Premier ministre attendît que les parlementaires aient fait connaître leur opinion pour leur répondre. Mais j'ai bien compris, à son discours, que son siège était fait à l'avance et que les argumentations développées par la représentation nationale n'avaient pas une grande importance à ses yeux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. le président. Monsieur Le Pen, je vous rappelle qu'en vertu de l'article 31 de la Constitution, le Gouvernement peut prendre la parole quand il le demande.

M. Jacques Baumel. Cela a toujours été le cas !

M. le Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. J'ai de la considération pour tous les orateurs de l'Assemblée, quels qu'ils soient, bien entendu, mais l'usage veut que le Gouvernement intervienne après les orateurs principaux, c'est-à-dire après que chaque groupe s'est exprimé. C'est ce qui s'est produit. Chacun des groupes a même disposé d'un temps à peu près égal puisque, contrairement à ce qui était prévu sur la « feuille jaune », M. Martinez a parlé près de trente minutes. Il était donc tout à fait naturel et légitime que le Gouvernement prenne la parole à ce moment.

Naturellement, je n'ai pas pu répondre sur le fond au groupe que représentait M. Martinez puisque celui-ci n'a posé aucune question relative au débat d'aujourd'hui. Ce n'est pas ma faute ! Si un autre orateur de ce groupe m'interroge, j'aurai l'occasion de lui répondre ce soir, à la fin du débat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Le règlement de l'Assemblée nationale veut que nous nous abstenions autant que possible de propos injurieux. Nous n'y parvenons pas toujours. Mais nous commençons à être fatigués d'entendre les représentants du groupe Front national se poser en défenseurs de la démocratie ! (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Tout à l'heure, M. Martinez a tenu des propos qui, sur certains points, étaient inacceptables. S'exprimer comme il l'a fait à l'égard de certaines organisations syndicales ou de leurs dirigeants témoigne d'une bassesse, d'une vulgarité d'expression et de pensée et, pour tout dire, d'un comportement antidémocratique (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) en comparaison duquel les prétendus rappels au règlement de M. Le Pen et de ses amis apparaissent comme une imposture.

Monsieur le président, vous n'avez sans doute pas pu entendre parce que M. Martinez parlait très vite, mais de tels propos sont répugnants et ceux qui les prononcent doivent être sévèrement désapprouvés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Joxe, je vous donne acte de votre rappel au règlement.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Yvon Briant.

M. Yvon Briant. En préliminaire, monsieur le Premier ministre, je me permets à mon tour de regretter vivement que vous ayez fait l'impasse sur le grave problème juridique que soulevait mon collègue M. Martinez. Rien, en effet, sur le couplage contre nature de l'article 38 sur les ordonnances et de l'article 49-3. Eût-il été difficile de répondre ?

Le recours à la procédure de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution a mis un terme peu glorieux pour la démocratie à un débat où le groupe Front national a été dépeint comme le tenant d'une opposition radicale. Il est temps, croyons-nous, d'apporter certaines précisions aux raisons de notre engagement. Il serait trop facile, en effet, et trop confortable pour l'ensemble de la classe politique, de nous inscrire définitivement comme une opposition qui, à force d'être présentée comme systématique, en perdrait toute crédibilité.

A l'ouverture de la nouvelle législature, les membres de notre groupe ont fait l'objet d'un relatif mépris, je l'ai déjà dit, comme si la légitimité des représentants du peuple était fonction de leur allégeance aux partis dits institutionnels. Notre présence, notre travail et le caractère constructif de nos propositions en séance ont conduit progressivement nombre de nos collègues des autres groupes à reconsidérer l'ostracisme que l'on nous témoignait jusqu'alors.

Naturellement, tenants de la droite nationale, respectueux des valeurs et des engagements qui nous ont portés ici, nous critiquons ce projet de loi d'habilitation car nous le jugeons trop hésitant, souvent flou et sacrifiant l'opportunité des réformes essentielles que la France attend aux délices tyranniques du *statu quo* économique et social.

Notre groupe approuve l'esprit qui a théoriquement présidé à l'élaboration du projet de loi. Faire refluer l'Etat, redonner confiance aux acteurs économiques, responsabiliser les citoyens, voilà des ambitions auxquelles nous souscrivons pleinement. Elles sont nôtres. Nous avons toujours défendu la libéralisation de l'économie comme l'un des préalables au renouveau de notre pays.

La France s'est enlégée trop longtemps dans la perversion de l'étatisme. La perte de compétitivité, la faiblesse de notre industrie, les carences de sa pénétration sur les marchés extérieurs, toutes nos difficultés - dont la plus cruelle, nos trois millions de chômeurs - sont la preuve irréfutable de l'échec des recettes interventionnistes, socialistes ou social-démocrates.

Nous nous réjouissons donc profondément de la volonté de privatiser des entreprises qui n'ont aucune vocation naturelle à demeurer au sein de l'appareil d'Etat. Nous prenons acte de l'engagement du Gouvernement de dénationaliser et de déréglementer.

En remettant en cause les entraves à la liberté de gestion des entreprises, en cherchant à favoriser l'emploi, en assouplissant la réglementation du travail, le projet va dans le sens de nos propres options.

Cela dit, nous refusons d'être ramenés au rang d'une opposition systématique, donc stérile. Faites ce reproche, monsieur le Premier ministre, aux membres du parti communiste et du parti socialiste qui ont mené dans cet hémicycle une bataille d'amendements dont le seul but était de conduire le Gouvernement à utiliser l'article 49-3. Je leur concède d'ailleurs qu'ils sont à ce jeu des enfants de chœur en comparaison des baroudeurs de l'obstruction qui étaient montés en première ligne au cours de la précédente législature, lors du débat sur les nationalisations. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Les interventions de notre groupe, elles, n'ont jamais été dilatoires. Plus que le Gouvernement lui-même, en effet, nous sommes convaincus de l'urgence des réformes. L'opposition de gauche a présenté 541 amendements, dont la plupart n'étaient que des artifices de procédure destinés à gagner du temps. Contrairement à la désinformation que certains

médias voudraient imposer, probablement soutenus d'ailleurs par ceux à qui ce « forfait » profite, nous n'avons pas mêlé nos voix à celles de la gauche. Nous n'avons, en effet, jamais voté - et M. le ministre d'Etat le sait bien - pour un seul des 541 amendements socialo-communistes. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Front national [R.N.]*)

En revanche, nous n'avons jamais voté, monsieur le Premier ministre, contre l'un quelconque des 59 amendements gouvernementaux, dont certains étaient essentiels car ils refondaient entièrement les articles du projet, notamment l'article 4 par l'amendement n° 446.

Nous n'avons pas non plus voté contre les amendements présentés par le groupe U.D.F.

Le groupe Front national veut transcender les arguties politiciennes qui, trop longtemps, ont empoisonné la vie du pays et nuisent à la santé de notre économie. Nous avons critiqué certaines dispositions du projet car nous ne pouvons admettre tel quel un texte qui témoigne à l'analyse, et en dépit d'orientations positives, d'un libéralisme singulièrement frieux et insuffisant à susciter le sursaut de liberté et de confiance qui conduira seul au redressement de notre économie.

Au-delà de nos critiques, nous avons été constructifs. Nos vingt et un amendements proposaient des réformes essentielles et je souligne ce nombre de vingt et un pour rappeler à de justes considérations les commentateurs qui font de nous les complices objectifs des pratiques d'obstruction.

Nous avons simplement cherché à adapter le projet aux vraies exigences de l'heure, car il gâche certaines occasions inespérées et demeure souvent très ambigu dans ses objectifs.

Je vous rappelle, monsieur le Premier ministre, que votre majorité a voté contre nos propositions, avec le parti socialiste et le parti communiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Le 16 mars, quand les électeurs ont sanctionné la gauche, ils ont appelé de leurs vœux un grand mouvement libéral. La réforme des législations économique et sociale devait être l'occasion unique d'adopter les mesures vitales que nous proposons, et d'abord le capitalisme populaire.

En effet, la privatisation ne peut avoir de sens que si elle correspond à un changement de fond dans notre économie. Les socialistes ont voulu concentrer les richesses de la nation dans la main de l'Etat. Vouloir les concentrer au profit de quelques oligarchies privées serait condamner à terme la révolution libérale. Il faut associer tous les citoyens au renouveau du capitalisme. Il faut diffuser la propriété et les richesses qu'elle permet de produire afin qu'elle soit aussi universelle que le suffrage.

Notre collègue M. Mégrét a défendu fermement cette option lors de la discussion de l'article 5. Il a proposé, au nom de notre groupe, que 70 p. 100 des actions des sociétés nationales soient cédées aux familles françaises en fonction du nombre d'enfants. Qui donc a payé ces entreprises et financé parfois le gouffre de leur compte d'exploitation sinon le peuple de France, au travers d'une fiscalité toujours plus écrasante ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La privatisation au profit des citoyens est une privatisation au profit de la France. Elle est la seule solution d'avenir qui associe les Français à l'action de salubrité économique en tenant compte des impératifs démographiques du pays.

A ceux qui nous répondent qu'il s'agit d'une « vieille lune » irréaliste, je rétorque que c'est vouloir recourir au seul marché financier pour privatiser soixante-cinq des plus grandes entreprises du pays en cinq ans qui n'est pas rationnel.

Notre groupe a proposé des garde-fous techniques propres à assurer la crédibilité du capitalisme populaire, entre autres la constitution de fonds communs de placement ou une privatisation progressive grâce, par exemple, à la cession d'actions négociables par paliers. Mais cette proposition a été rejetée par les représentants des autres groupes, associés dans une cohabitation que nous estimons contre nature. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Même attitude pour l'affirmation de la préférence nationale en matière d'embauche et de licenciement, à laquelle nous tenions. La réforme sociale aurait dû être l'occasion de défendre fermement les intérêts de nos concitoyens. Une communauté nationale a pour devoir d'assurer la solidarité de ses membres. Prétendre dans ces conditions à la préférence nationale et européenne pour attribuer ou conserver les emplois disponibles n'est pas signe, à notre avis, de régres-

sion sociale ou de xénophobie. La France, si elle est consciente de la volonté de nombre d'étrangers de travailler chez nous, ne doit pas oublier non plus son devoir premier envers ses ressortissants. Le travail est encore trop rare pour que l'on puisse se gausser des liens de la fraternité nationale et qu'à qualification égale, la nationalité ne puisse jouer comme l'un des critères du droit au travail. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Contre cet amendement aussi, le R.P.R. et l'U.D.F. ont joint leurs voix aux représentants socialistes et communistes. (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) Et pourtant, c'est nous qui sommes accusés de faire le jeu de la gauche !

Toutes nos propositions se sont en réalité heurtées au même bloc du refus : la suppression du monopole de l'Agence nationale pour l'emploi, qui est une aberration économique - l'A.N.P.E. ne remplit pas sa fonction en dépit d'un coût considérable, et tout le monde le sait - le règlement des problèmes posés par les seuils sociaux, la détermination de nouveaux critères de représentativité syndicale conformes au droit et à la réalité sociale.

Au-delà de ces occasions manquées, nous avons également dénoncé les hésitations et les ambiguïtés qui dénaturent l'objet de la réforme.

Alors qu'il aurait fallu lever toutes les contraintes bureaucratiques qui écrasent les entreprises et déréglementer clairement, le projet semble utiliser au mieux les méthodes du dirigisme pour pérenniser l'étatisme. Il aurait fallu, selon nous, rompre véritablement avec la logique qui prévalait hier, mais nous craignons d'assister à une pseudo-déréglementation. Les présidents des sociétés dénationalisables, nommés par décret en conseil des ministres, pourraient bien être les plus sûrs défenseurs de l'étatisme.

Je comprends qu'il soit avantageux de nous présenter comme les partisans d'une opposition extrême, au prix, d'ailleurs, de certains mensonges, mais, chers collègues du R.P.R. et de l'U.D.F., nous avons souvent défendu en séance des projets qui figuraient en bonne place dans votre plate-forme électorale ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il est vrai aussi que nous pouvons déranger quand nous réclamons ce que la majorité a promis, contrairement à l'opposition de gauche qui, elle, préférerait naturellement voir oublier ces promesses.

Là, monsieur le Premier ministre, se trouve en réalité toute la différence entre une opposition socialo-communiste et une opposition de droite qui, bien plus qu'une force de contestation ou de réaction, agit comme une conscience politique. Nous pensons que le pays ne tardera pas à s'en rendre compte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le Premier ministre, étant un orateur « secondaire », selon votre propre expression, je suis heureux de vous avoir entendu avant que d'intervenir. En effet, j'avais l'intention de corriger mon intervention - que j'avais déjà préparée, vous vous en doutez - en fonction de vos remarques et des informations complémentaires que vous alliez apporter. Je regrette de devoir le dire, mais vous avez parlé de tout sauf du sujet.

Vous avez évoqué des problèmes importants, tel celui de la sécurité, mais je vous fais remarquer que les résultats obtenus en ce domaine sont en général le fruit d'actions engagées depuis fort longtemps. Vous ne pouvez pas, monsieur le Premier ministre, vous les attribuer. Laissons cet honneur aux forces de police, qui font leur devoir et leur travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En permanence hors sujet, vous avez rappelé que vous aviez l'intention de privatiser par ordonnances, mais je l'avais déjà compris !

Vous vous êtes par ailleurs attaché à décrire la situation de la France. Mais lorsque vous parlez des retards considérables en matière d'investissement, de technologie et de recherche, j'ai le sentiment que vous parlez de la France de 1981.

M. Jean de Lipkowski. Ha ! Ha !

M. Jean Le Garrec. J'ai la certitude que nous avons effectivement commis une erreur - et je veux bien la reconnaître publiquement - celle de sous-estimer les dégâts que vous aviez faits.

M. Jean-Louis Goeduff. Vous plaisantez !

M. Jean de Lipkowski. Très drôle !

M. Jean Le Garrec. L'analyse de la situation entre 1970 et 1980 montre que ces retards découlent de votre plan de relance de 1975 et du refus du Gouvernement de 1979 de prendre en compte les conséquences du deuxième choc pétrolier, par manque de courage. Nous avons donc dû mener une politique difficile et courageuse de redressement.

Cela dit, j'en viens aux raisons graves, nombreuses et impératives, qui justifient le dépôt de cette motion de censure.

La première, fondamentale - je ne ferai pas quant à moi un cours de droit constitutionnel - est la combinaison des articles 49, alinéa 3, et 38 de la Constitution. Cette combinaison risque de réduire à l'excès la délibération des assemblées.

Vous faites une lecture à la hussarde de la Constitution qui risque d'aboutir à une véritable perversion de nos institutions. La représentation nationale est privée de ses pouvoirs, le contrôle parlementaire insuffisant. Vous vous donnez à vous-même une carte de crédit et un droit de tirage permanent et sans limite. Comme le disait Michel Rocard, 38 multiplié par 49-3, c'est le degré zéro du débat parlementaire. C'est une véritable bombe à neutrons. On tue les hommes, les idées et les politiques. Il ne reste que le matériel ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Sapin. Très bonne citation ! (*Sourires.*)

M. Jean Le Garrec. Aujourd'hui, vous utilisez cette combinaison pour une loi d'une portée considérable, qui traite de problèmes économiques et sociaux et de la dénationalisation de plus de soixante entreprises ou groupes d'entreprises. Demain, aurez-vous la même tentation concernant la loi électorale pour couvrir d'un voile pudique les dizaines d'heures de marchandages et de négociations sur votre charcutage électoral ?

Pour justifier ce risque considérable, votre argumentation sur le temps et l'impatience n'est pas sérieuse. Elle est contraire à la vérité et au bon sens.

Contraire à la vérité car cette loi d'habilitation est si large qu'elle aurait pu donner matière à quatre lois différentes : une sur les problèmes économiques, une sur les problèmes sociaux, une sur la participation et la démocratie économique, une sur la dénationalisation.

Dans ce débat qui vous semble si long, nous avons traité de la participation et des zones de reconversion, du droit du travail et de la concurrence économique, du service public de l'emploi et de la démocratie économique. Le champ de ce texte est donc énorme.

Le groupe socialiste n'a déposé que des amendements obligeant le Gouvernement à préciser sa position, mais il n'a le plus souvent obtenu que des réponses inquiétantes par leur imprécision.

Sur le seul problème des dénationalisations, la commission des finances, saisie au fond, n'a jamais pu intervenir. Les débats en séance publique s'arrêtent à l'article 5, qui est pourtant fondamental. La discussion de ce sujet aura duré moins de trente heures, contre cent deux heures cinquante minutes en 1981. Sur un texte de cette importance, vos amis auraient bivouaqué à l'Assemblée pendant des mois.

M. Michel Sapin. Tout à fait !

M. Jean Le Garrec. Mais votre argumentation est également contraire au bon sens, car vous savez très bien que la discussion se serait achevée normalement cette semaine, aujourd'hui ou demain. Pourquoi cette hâte, alors, cette précipitation suspecte ? Pour obéir aux ordres d'un journal, pour donner l'impression que vous agissez ? Vous quittez votre bureau de Matignon pour entrer à grands pas à l'Assemblée nationale, fort et déterminé, et, pour justifier cette décision grave, vous prenez prétexte du dépôt de vingt sous-amendements supplémentaires par le groupe socialiste. C'est dérisoire et ce grand mouvement d'un sabre de bois n'aura guère d'effet !

Je crois, monsieur le Premier ministre, qu'il existe une autre explication, plus simple et plus grave...

M. Jean de Lipkowski. Ah !

M. Jean Le Garrec. ... vous ne savez pas ce que vous voulez faire !

M. Jean de Lipkowski. Ha ! Ha !

M. Jean Le Garrec. Vous êtes empêtrés dans vos contradictions et vos divergences. Comme des apprentis sorciers, vous avez mis en mouvement des forces financières qui vous échappent et cherchent à réaliser des profits spéculatifs immédiats. L'affairisme est la dominante. Vous voulez contrôler ce mouvement mais il risque d'être plus fort que vous.

M. Michel Sapin. Très bien !

M. Jean Le Garrec. Le débat sur l'article 5 faisait apparaître ces risques et ces contradictions : vous ne pouvez donc l'accepter. L'article 4 vous donne un mandat impératif, celui d'avoir dénationalisé dans les cinq ans 64 groupes ou entreprises dont la valeur avoisine 300 milliards de francs. Il s'agit d'entreprises clés pour l'avenir, dont certaines, vous le savez, constituent des monopoles de fait.

Le moins qu'on pourrait espérer est de connaître le calendrier de vos réalisations. Il serait en effet irresponsable de créer une zone d'incertitude et une démobilisation des énergies en laissant perdurer une situation d'attente.

Ce qui est grave, c'est que vous êtes en train de casser un mouvement qui s'amplifiait, celui de la nécessaire modernisation de nos structures, d'abandonner l'adaptation rude mais indispensable aux nouvelles technologies, d'oublier l'impératif de la recherche.

Vous n'osez pas défricher de nouveaux espaces économiques et vous vous bornez à un simple transfert de propriété au bénéfice de capitaux plus attirés par la spéculation que par l'industrie. L'affairisme l'emporte sur l'affirmation d'un projet porteur pour l'avenir.

Les contradictions sont permanentes dans vos déclarations.

Finie la révolution libérale ! Voici les blocs de contrôle, c'est-à-dire l'émergence d'un modèle qui associe la technocratie étatique à la technocratie financière, le retour des oligarchies toutes puissantes, fortes par l'argent et la discrétion d'un pouvoir non identifié et donc irresponsable.

Les contradictions ? Le ministre délégué nous indique qu'il est possible de créer des actions de préférence au profit de l'Etat, permettant ainsi de définir une vigie, une capacité de surveillance.

M. le président. Il ne vous reste plus que deux minutes, mon cher collègue.

M. Jean Le Garrec. Vous déclarez, monsieur le Premier ministre, qu'il n'en est pas question.

Les contradictions ? Elles sont entre l'article 3, qui affirme la volonté de créer un actionnariat populaire, et la reconnaissance que, les porteurs de ces actions n'ayant aucun pouvoir, il faudra prévoir un prix différentiel. Quel avez-vous de prévoir un traitement inégalitaire entre les actionnaires !

Autre contradiction : vous dites qu'il faut céder les entreprises au juste prix, ce qui est la moindre des choses, mais vous refusez de créer par la loi une commission pouvant évaluer ce prix dans des conditions claires, nettes et connues des entreprises.

Pourquoi refuser de créer cette commission ? Pourquoi prévoir un éventuel échange de certificats d'investissement alors que, selon l'avis de la commission des opérations de Bourse, cela ne peut se faire que « sous condition d'une juste et préalable indemnité » ?

Votre projet est mal « ficelé » sur le plan technique et sur le plan juridique. Il est flou, incertain, vague sur des points essentiels. Il est démobilisateur sur le plan industriel et dangereux car il ouvre la voie à l'affairisme. Il est contraire à l'intérêt national. Il y a, là, amplement de quoi justifier notre motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Charzat, dernier orateur inscrit.

M. Michel Charzat. Contrairement au projet d'extension du secteur public de 1982, votre projet de dénationalisation, messieurs de la majorité, n'aura été ni examiné en commission ni décidé par la représentation nationale. Notre assemblée n'a pu délibérer, ni en commission ni en séance publique, sur les dispositions essentielles du texte relatives au transfert de la propriété publique. Ainsi, contrairement aux nationalisations de 1982, les modalités de l'évaluation et du transfert de propriété seront soustraites au contrôle du juge constitutionnel.

En effet, l'article 5 du projet de loi, qui constitue la clé de votre dispositif, vous habilite, monsieur le Premier ministre, à édicter par ordonnances dans ce domaine. Par là-même, les ordonnances étant des actes réglementaires, elles vous permettent de vous soustraire au contrôle du juge constitutionnel, puisqu'elles ne peuvent faire l'objet que d'un contentieux administratif non suspensif.

Monsieur le Premier ministre, ainsi que cela a été excellemment dit par M.M. Rocard et Le Garrec, l'utilisation combinée de l'article 40 de notre règlement intérieur et des articles 38 et 49-3 de la Constitution vous permet de contourner et le Conseil constitutionnel et la représentation nationale.

Ce faisant, monsieur le Premier ministre, vous créez un dangereux précédent pour notre Etat de droit en affaiblissant la protection dont bénéficie dans notre pays le régime de la propriété. Vous prenez ainsi un risque politique, juridique et institutionnel considérable, dont vous n'avez pas fini de mesurer les conséquences. Il s'agit d'un risque considérable d'abord parce que le champ des dénationalisations est beaucoup plus vaste que celui des nationalisations de 1982, puisqu'il concerne également les entreprises nationalisées au lendemain de la Libération, qui font partie de ce qu'on peut appeler, comme M. Michel Debré, « l'essentiel national », lequel constitue la base de la synthèse républicaine contemporaine sur laquelle nous vivons depuis plus de quarante ans.

Il s'agit d'un risque majeur, parce que, ensuite, votre situation, votre assise ne vous permettent pas d'invoquer le passé pour justifier aujourd'hui votre fuite en avant. En effet, depuis l'élection du Président de la République au suffrage universel direct et jusqu'au 16 mars dernier, les deux piliers de l'exécutif, tout en procédant de légitimités distinctes, l'une présidentielle, l'autre parlementaire, participaient de la même orientation et vivaient dans la même harmonie majoritaire.

En décidant de contourner le Parlement et le Conseil constitutionnel, dans cette situation institutionnelle inédite, vous choisissez de charger la barque, quitte à vous aventurer vers de bien dangereux rivages.

En fait, monsieur le Premier ministre, vous n'aviez guère que le choix des inconvenients.

Vous avez interrompu ce débat parce que votre gouvernement ne cessait de naviguer à l'estime ou à la gaffe de Charybde-Balladur en Scylla-Cabana. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Oui, messieurs de la majorité, la vérité est que votre Premier ministre a dû mettre un terme à cette épreuve, à ce chemin de croix gouvernemental.

Ce débat, premier débat de la présente législature, a trahi, tout le monde le reconnaît, l'improvisation brouillonne du Gouvernement, l'impréparation des équipes gouvernementales.

M. Jacques Toubon. Il vaut mieux entendre cela que d'être sourd, quand on a vu M. Charzat rapporter en 1981 !

M. Michel Charzat. Je vous en prie, monsieur Toubon !

M. Emmanuel Aubert. M. Charzat ne recule devant rien !

M. Guy-Michel Chauveau. Plongez-vous plutôt dans votre carte électorale, monsieur Toubon !

M. Michel Charzat. C'est le fait qui résulte à l'évidence de la réécriture, à la fois globale et successive, des articles 4, 5, 6 et 8 de votre projet.

Mais le débat a mis également en évidence la cacophonie d'un Gouvernement qui, d'interviews en déclarations contradictoires, n'a pu qu'improviser des réponses approximatives aux questions très sérieuses que pose le processus de privatisation.

Ainsi M.M. Cabana, Balladur et Chirac ont-ils joué récemment *Sérénade à trois*, pour reprendre le titre d'un film célèbre, à propos de la protection des intérêts nationaux. M. Cabana se prononçait samedi dernier encore pour la formule des *golien shares*, des « actions de préférence », alors que le Premier ministre, le lendemain même, le dimanche, émettait « les plus expresses réserves » donnant ainsi satisfaction aux intégristes du libéralisme et rompant, une fois de plus, avec les valeurs constitutives de l'héritage historique dont il se réclame parfois.

M. Jacques Toubon. Ha, ha, ha !

M. Michel Sapin. Pauvre Cabana !

M. Michel Charzat. Cette démarche titubante du Gouvernement traduit en fait son incapacité à imposer un arbitrage, il est vrai très difficile, entre deux forces contraires. D'une part, le Gouvernement est soumis à la pression des ultras, des politiques, des durs qui, soit sont emportés par la dogmatique libérale, soit doivent tout simplement honorer les dettes qu'ils ont contractées voilà quelque temps.

M. Jacques Toubon. Ce n'est rien à côté de celles que vous avez faites : mille milliards de francs que les Français paient !

M. Michel Charzat. Monsieur Toubon, je ne m'intéresse pas à vous : je m'intéresse plutôt à des membres du Gouvernement, dont vous ne faites pas partie.

M. Jacques Toubon. Monsieur Charzat, les dettes financières que nous payons tous, elles existent, elles ne sont pas fantomatiques ! Mille milliards de francs que nous payons à cause de vous !

M. Jacques Limouzy. Il faut avoir de l'estomac pour parler comme M. Charzat !

M. Guy-Michel Chauveau. Du calme, monsieur Toubon !

M. le président. Laissez parler l'orateur !

M. Michel Charzat. C'est le freinage des responsables gouvernementaux plus pragmatiques que vous qui découvrent à leurs dépens qu'il est beaucoup plus difficile de dénationaliser que de nationaliser.

Messieurs de la majorité, non justifié par vous, ce processus de privatisation justifie en revanche toutes nos craintes, toutes les craintes que nous avons énoncées. Votre monopoly libéral, c'est, permettez-moi de vous le dire, le jeu des quatre démolitions.

C'est d'abord le jeu de la « défrancisation », pour utiliser le terme forgé par M. Raymond Barre car, on le sait maintenant, il n'y aura pas d'actions de préférence » et vous avez l'intention de retirer complètement du capital l'actionnaire public.

Deuxième jeu : la déstabilisation des entreprises. En effet, en raison de la boulimie de votre programme, vous êtes conduits à étaler sur cinq années durant le calendrier de la privatisation au risque de paralyser initiative et choix.

Troisième jeu : le démantèlement des groupes industriels et bancaires, démantèlement inéluctable puisque votre entêtement à vouloir procéder autrement que par la seule augmentation de capital vous entrainera nécessairement à vendre par appartements certains des groupes concernés et donc à remettre en cause synergies et stratégies.

Quatrième jeu : la dévaluation et non pas la juste et préalable évaluation du patrimoine national, de ses actifs publics que vous comptez céder intégralement, sans même respecter la règle du parallélisme des formes juridiques telles qu'elles ont été arrêtées par la loi du 11 février 1982.

J'en veux pour preuve le simple fait que M. Cabana, dans une de ses récentes et nombreuses interventions publiques, a fixé lui-même la décote du patrimoine national à 50 p. 100, estimant la valeur des entreprises à privatiser comprise « dans une fourchette se situant entre 120 et 150 milliards de francs ». Il y a là, à l'évidence, une décote d'au moins 50 p. 100.

La vérité, monsieur le Premier ministre, est que vous êtes moins préoccupé de l'avenir de la grande industrie française, de la barque que de votre propre avenir personnel. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*) Ne fixant ni critère, ni calendrier, ni objectif industriel ou financier, vous nous demandez un chèque en blanc. D'ailleurs, M. Cabana, avec la candeur qui l'honore, l'a reconnu publiquement : « On verra bien ce que cela donnera ! », s'est-il écrié le premier jour de notre débat, à bout d'arguments.

M. Jean Le Garrec. Exact !

M. Jacques Sourdilhe. Mais non !

M. Michel Charzat. Monsieur le Premier ministre, dans une impitoyable guerre économique comme celle que nous vivons, on ne doit pas pouvoir vendre ainsi ses canons à l'étranger, on ne doit pas jouer le sort de notre industrie à la roulette électorale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Toubon. C'est ça !

M. Michel Charzat. Dans un Etat de droit, on ne doit pas brader le patrimoine national par la voie réglementaire !

M. Jacques Toubon. Vous, vous avez perdu la guerre, monsieur Charzat ! Alors, ne nous donnez pas de conseils pour la gagner !

M. Claude Bartolone. Nous ne sommes plus en période électorale !

M. Michel Charzat. Le fond du problème, monsieur Toubon, et vous le savez fort bien, c'est qu'il est impossible de dénationaliser tout et tout de suite, en tout cas avant l'échéance sur laquelle vous avez calé vos objectifs, c'est-à-dire celle de 1988, qui constitue votre seul horizon.

M. André Billardon. Vous avez été le gagnant à Paris, monsieur Toubon ?

M. Loula Mexandeau. Trente et un pour cent, c'est ridicule !

M. Michel Charzat. Vous avez donc cherché, et c'est naturel, un effet d'annonce pour complaire à vos ultras. Vous avez cherché également, au passage, à vous procurer un peu d'argent de poche pour financer les promesses électorales et les cadeaux aux groupes de pression.

M. Jacques Toubon. Ça, vous connaissez !

M. Jacques Llimouzy. Oh ! L'argent de poche ne suffira pas !

M. Michel Charzat. Mais, en attendant, vous avez tout de même cherché à vous assurer immédiatement - c'est la seule disposition qui aura une portée immédiate - la mainmise sur ces groupes, en vous donnant les moyens de réussir une O.P.A. en faveur de l'énarchie bien pensante...

M. Jacques Toubon. Tiens donc !

M. Michel Charzat. Ou en faveur d'anciennes équipes dont l'esprit routinier ou les pratiques oligarchiques bien connues avaient provoqué, hélas ! tant de dégâts !

M. Jacques Toubon. C'est incroyable d'entendre de pareils propos !

M. Michel Charzat. Vous condamnez ainsi la grande industrie et les banques françaises à vivre en situation de concubinage notoire avec la technocratie administrative, avec la classe politique majoritaire ainsi qu'avec certains grands intérêts, qui exigent et qui obtiennent, d'ailleurs, toujours plus de votre gouvernement.

Faute d'avoir voulu définir un cadre précis, des modalités incontestables, des procédures transparentes, vous donnez aujourd'hui prise aux craintes, si ce n'est aux soupçons et, demain, vous donnerez prise aux coups de Bourse et aux O.P.A. sauvages.

Il était bien, hier, au cours d'un conseil des ministres, d'évoquer la « rigueur morale » - je cite M. le ministre d'Etat - pour tenter de conjurer l'affairisme. Mais je crois qu'il serait mieux d'instituer la rigueur de la loi pour lutter contre les appétits et les tentations qui aujourd'hui se précipitent.

M. Arthur Dahaine. Après Berlusconi !

M. Michel Charzat. Monsieur le Premier ministre, par caprice idéologique, par impréparation mais également par faiblesse à l'égard de certains intérêts particuliers, vous avez décidé avant-hier d'adopter une voie juridiquement hasardeuse et politiquement contestable.

La démarche brouillonne de votre gouvernement, les incohérences de votre majorité, vos foucades et, comme tout à l'heure encore, la désinvolture avec laquelle vous avez traité la représentation nationale ne font que renforcer, c'est évident, notre opposition à ce projet.

En prenant l'initiative de censurer le Gouvernement, le groupe socialiste prend date. Il sait que l'attente et l'espérance auxquelles vous avez à l'instant fait appel ne soutiennent plus votre « contre-révolution libérale ». Il faut donc préparer l'avenir et c'est ce que nous avons commencé de faire aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Toubon. Eh ben dis donc !

M. le président. La discussion est close.

Les explications de vote sur la motion de censure sont renvoyées à la prochaine séance.

3

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Martinez, pour un fait personnel.

M. Jean-Claude Martinez. J'observe que, dans son rappel au règlement aussi curieux que hargneux, M. Joxe, dont je ne sais s'il est intervenu au nom de son groupe ou de sa centrale syndicale (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), s'est cru toujours chargé de la police. Il voudrait réprimer ses collègues avec l'ardeur qu'on ne lui a pas connue pour réprimer les trafiquants de drogue, les délinquants... (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Claude Martinez. ... ceux qui portent atteinte à l'intégrité de la République qui allaient s'entraîner en Libye. J'espère que M. Aurillac ne nous révélera pas qu'ils allaient s'entraîner grâce au financement du Carrefour du développement ! (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*)

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas possible d'entendre ça !

M. Guy-Michel Chauveau. C'est honteux !

M. Jean-Claude Martinez. Je me réjouis de découvrir que M. Joxe est un défenseur des droits, fussent-ils ceux des centrales syndicales, c'est-à-dire des personnes morales. Mais j'aurais aimé qu'il défende aussi les droits des personnes physiques, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants - je pense aux cinq cents petits Français réfugiés à Nouméa, à la cité Saint-Quentin, avec lesquels j'ai passé la nuit de Noël, qui vivent à dix par appartement...

M. Guy-Michel Chauveau. Nous n'avons pas de leçons à recevoir !

M. Jean-Claude Martinez. ... par vingt-quatre degrés de chaleur, sans jouet, sans rien. Et tout cela, parce que M. Joxe a conduit la politique idéologique qui a été la sienne. Alors, des leçons de droit de M. Joxe, non ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Explications de vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution par :

MM. Joxe, Bockel, Goux, Anciant, Sanmarco, Cathala, Mme Roudy, MM. Forgues, Sueur, Mme Mora, MM. Mitterrand, Coffineau, Bassinet, Derosier, Chouat, Mme Osselin, MM. Evin, Ravassard, Gérard Fuchs, Auroux, Destrade, Worms, Ayraut, Durupt, Mermaz, Jospin, Laignel, Vauzelle, Jérôme Lambert, Bonnemaïson, Lejeune, Bourignon, Sapin, Roger-Machart, Mahéas, Patriat, Puaud, Jean-Michel Boucheron (Charente), Portheault, Fleury, Germon, Mme Trautmann, M. Carraz, Mme Lecuir, MM. Bonrepaux, Lacombe, Laurisergues, Badet, Darinot, Mme Neiertz, MM. Le Deaut, Alain Vivien, Janetti, Bellon, Delehedde, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Peuziat, Colonna, Bèche, Malvy, Mme Cresson, MM. Lang, Nallet, Mme Lalumière, MM. Cassaing, Lengagne, Kucheida, Delebarre, Gérard Welzer, Zuccarelli, Bapt, Deschaux-Beaume, Loncle, Menga, Chevènement, Santrot, Beaufils, Douyère, Malandain, Belorgey, Franceschi, Jean-Paul Durieux, Marchand, Drouin, Ortel, Mme Sicard, MM. Calmat, Louis Besson, Emmanuelli, André Ledran, Christian Pierret, Laurain, Clert, Rodet,

Strauss-Kahn, Sarre, Chauveau, Schwartzberg, Pénicaud, Metzinger, Billardon, Raymond, Mme Sublet, M. Gourmelon, Mme Soum, MM. Moulinet, Siffre, Le Baill, Stirn, Mme Leroux, MM. Le Garrec, Edmond Hervé, Bartolone, Mexandeau, Quilès, Queyranne, Margnes, Saint-Pierre, Alfonsi, Dumas, Rocard, Oehler, Mauroy, Mme Avice, MM. Fabius, Charzat.

(Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi (n° 7) autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, modifié d'une part par les amende-

ments n°s 168, 169, 170, 171, 443 corrigé, 438 modifié par le sous-amendement n° 442 corrigé, 441, 444 rectifié, 173, 445 et 446 adoptés par l'Assemblée nationale et, d'autre part, par les amendements n°s 447, 448 rectifié, 425, 449 et 426.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LCUIS JEAN